This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

هذه النسخة الإلكترونية (PDF) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (ITU) نقلاً من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'UNION INTERNATIONALE
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

RAPPORT ANNUEL
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UNION
1948

(80e année de fonctionnement de l'organe central de l'Union)

Me référant aux dispositions de l'article 9, par. 2, *o*), de la Convention, j'ai l'honneur de soumettre aux Membres de l'Union le rapport ci-après qui relate les activités du Secrétariat général pendant l'année 1948.

Ce document est complété par le *Rapport de gestion financière*, établi conformément aux dispositions de l'article 9, par. 2, *n*), de la Convention et qui est publié séparément.

Le présent rapport comporte les subdivisions suivantes:

Pages

I. **Introduction** 3

II. **Situation des pays par rapport aux actes de l'Union.**

1. Convention de Madrid, 1932, et Règlements du Caire, 1938 4
2. Convention d'Atlantic City, 1947, et Règlements des radiocommunications d'Atlantic City, 1947 16
3. Composition des Comités consultatifs internationaux:
   - *a*) C. C. I. T. 21
   - *b*) C. C. I. F. 22
   - *c*) C. C. I. R. 23

III. **Organisation et personnel** 26

IV. **Travaux ordinaires.**

1. Relations avec les administrations:
   - *a*) Correspondance 28
   - *b*) Notification bimensuelle 28
   - *c*) Télégrammes-circulaires 29
   - *d*) Circulaires et lettres-circulaires 29
2. Relations avec les autres organismes de l'Union:
   - *a*) I. F. R. B. 30
   - *b*) C. C. I. T. 30
   - *c*) C. C. I. F. 30
   - *d*) C. C. I. R. 30

3. Relations avec les Nations Unies, les institutions spécialisées des Nations Unies et les autres organisations internationales 30
4. Publication de documents:
a) Convention et Règlements administratifs 31
b) Documents de service 31
5. Conseil d'administration 31
6. Journal des télécommunications 32

V. **Travaux extraordinaires.**

1. Conférences d'Atlantic City, 1947 33
2. Comité provisoire des fréquences (C. P. F.) 33
3. Commission préparatoire de la Conférence internationale administrative des radiocommunications de l'aéronautique 33
4. Conférence internationale administrative des radiocommunications de l'aéronautique (1re session) 34
5. Commission du plan de la Conférence internationale de radiodiffusion à hautes fréquences de Mexico City, 1948/1949 34
6. Conférence internationale de radiodiffusion à hautes fréquences de Mexico City, 1948/1949 34
7. Commission préparatoire des huit pays de la Conférence européenne de radiodiffusion de Copenhague, 1948 34
8. Conférence européenne de radiodiffusion de Copenhague, 1948 34
9. Conférence régionale maritime des radiocommunications de Copenhague, 1948 . 34
10. Commission préparatoire de la Conférence administrative des radiocommunications pour la Région 3 35
11. Conférence internationale administrative, télégraphique et téléphonique, Paris, 1949 35
12. VIme réunion de l'Assemblée plénière du C. C. I. T. Bruxelles, 1948 35
13. Vme réunion de l'Assemblée plénière du C. C. I. R. Stockholm, 1948. 35
14. Réunions de Commissions d'études du C. C. I. F. Stockholm, 1948 35
15. Transfert du Secrétariat général de Berne à Genève. 35

VI. **Conclusion** 36

Annexe: Liste des publications du Secrétariat général de l'Union 37

I. INTRODUCTION

L'année 1948 a été pour l'Union internationale des télécommunications une année de transition entre le régime de la Convention de Madrid, 1932, et le régime de la Convention d'Atlantic City, 1947, dont certaines dispositions ont été appliquées dès le 1er janvier 1948 et qui est entrée officiellement en vigueur le 1er janvier 1949.

Les réformes d'Atlantic City ont eu des incidences importantes, dès 1948, sur les activités du Secrétariat général: d'une part, elles ont sensiblement accru ses attributions; d'autre part, elles ont donné lieu — notamment dans le domaine des radiocommunications — à toute une série de conférences qui ont mis à contribution une partie importante du personnel permanent du Secrétariat général.

* *

On trouvera ci-après un aperçu des activités du Secrétariat général au cours de l'année 1948. Nous avons distingué les travaux ordinaires, qui correspondent à des tâches permanentes effectuées dans le cadre du budget ordinaire de l'Union, et les travaux extraordinaires qui résultent essentiellement des conférences et réunions et qui font l'objet de comptes spéciaux groupés dans le budget extraordinaire.

On verra qu'au cours de l'année 1948, à la fois les travaux ordinaires et les travaux extraordinaires ont été particulièrement importants et on se rappellera que la tâche a été sérieusement compliquée par le fait que du 1er janvier au 15 octobre les bureaux ont été séparés entre Berne et Genève et que dans la deuxième quinzaine d'octobre il a fallu procéder au transfert de Berne à Genève des services restés à Berne et de toutes les archives.

* *

Avant d'exposer les activités proprement dites du Secrétariat général, il nous paraît utile de rappeler quelle est la situation des divers pays par rapport aux Actes de l'Union (Conventions et Règlements).

A ce propos, il est important de noter qu'à partir de l'année 1948 le Secrétariat général est le dépositaire des instruments de ratification de la Convention d'Atlantic City ainsi que des instruments d'adhésion à cet Acte. Cette charge en apparence anodine est en fait des plus délicates à assumer car, outre qu'elle donne lieu à des correspondances importantes et assez nombreuses, elle pose au Secrétaire général des problèmes de droit international qu'il n'avait pas à traiter dans le passé.

II. SITUATION DES PAYS PAR RAPPORT AUX ACTES DE L'UNION

1. Situation des divers pays par rapport à la Convention de Madrid (1932) et aux Règlements du Caire (1938)

Les tableaux ci-après indiquent les pays signataires des actes de l'Union ou qui ont adhéré à ces actes et, le cas échéant, dans quelle classe ils ont cotisé en 1948 pour l'une ou l'autre division du Bureau et dans quelles conditions ils se sont engagés à appliquer les actes.

1° Convention de Madrid, 1932.

PAYS	Classe de contribution **)		Convention	
	Division télégraphique et téléphonique	Division des radiocommunications	S = Signature A = Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration[1])
1	2	3	4	5
Afghanistan	VIII	VIII	A	3. X. 1935
Union de l'Afrique du Sud	II	II	S	30. V. 1935[2])
Albanie	VIII	—	A	6. V. 1935
Allemagne	[45])	[45])	S	29. VI. 1934
Protectorat de Bohême et de Moravie[26])	—	—	[29])	7 IX. 1939
Républ. Argentine [3])	II	II	S	
Fédération Australienne	I	I	S	20. III. 1934[4])
Autriche	VIII	VIII	S	23. III. 1934
Belgique	V	V	S	2. XII. 1933
République Soviétique Socialiste de Biélorussie	VI	VI	A	7 V. 1947[39])
Birmanie	VII	VII	A	15. IX. 1937
Bolivie	VII	VII	S	
Brésil	II	II	S	21. I. 1938
Bulgarie	VII	VII	A	13. XII. 1933
Canada	—	II	S	6. III. 1934
Chili	VII	VII	S	
Chine	II	II	S	5. VI. 1935[5])
Etat de la Cité du Vatican	VIII	VIII	S	27. XII. 1933
République de Colombie	VI	VII	S	7. XI. 1934
Colonies espagnoles[43])	VII	VII[6])	A	27. VI. 1934
Colonies françaises, protectorats et territoires sous mandat français [41]) ..	II[7])	II[7])	S	5. V. 1938[33])
Colonies portugaises	[8])	[9])	S	4. VII. 1941
Confédération suisse	V	V	S	1. VIII. 1934
Congo belge	VII	VII	S	2. XII. 1933[10])
Costa Rica	VII	VII	S	
Cuba	—	VI	S	13. IV. 1938
Curaçao et Surinam	[11])	[11])	S	23. XII. 1933
Cyrénaïque	[27]) [46])	[27]) [46])	S	26. XII. 1933
Danemark	V	V	S	6. II. 1934
Ville libre de Danzig*)	—*)	—*)	S*)	22. VIII. 1938*)
République Dominicaine	V	V	S	6. XII. 1935
Egypte	V	V	S	11. I. 1934
République de El Salvador	VII	VII	S	
Equateur	VII	VI	S	
Erythrée	[27]) [34])	[27]) [34])	S	26. XII. 1933
Espagne	[42])	[42])	S	27. VI. 1934
Estonie[35])	VI	VI	A	19. I. 1935
Etat indépendant de Croatie[28])	—	—	A	7. VII. 1941
Etats-Unis d'Amérique	—	I	S	13. VI. 1934[13])
Empire d'Ethiopie .	VII	VII	S	14. XI. 1934
Finlande	VI	VI	S	30. XII. 1933
France	I	I	S	5. V. 1938
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	I	I	S	29. V. 1935
Terre-Neuve			[20])	23. VIII. 1935
Aden			[20])	15. IX. 1937
Bahama			[20])	23. VIII. 1935

*) Depuis la communication, datée du 25 septembre 1939, de l'Administration allemande, d'après laquelle la Ville libre de Danzig, par suite de son rattachement au Reich, n'était plus membre de l'Union internationale des télécommunications, le Bureau de l'Union n'a plus rien reçu à ce sujet.

**) Conformément au Protocole X annexé à la Convention d'Atlantic City.

PAYS	Classe de contribution **)		Convention		PAYS	Classe de contribution **)		Convention	
	Division télégraphique et téléphonique	Division des radiocommunications	S = Signature A = Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration[1])		Division télégraphique et téléphonique	Division des radiocommunications	S = Signature A = Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration[1])
1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Barbade			[20])	23. VIII. 1935	laya) et les Etats malais non fédérés, à savoir:				
Basutoland			[20])	23. VIII. 1935					
Protectorat du Bechuanaland ...			[20])	23. VIII. 1935	Johore, Kedah				
Bermudes			[20])	23. VIII. 1935	(avec les services télégraphiques de Perlis),				
Guyane britannique			[20])	23. VIII. 1935	Kelantan, Trengganu, Brunei ..			[20])	23. VIII. 1935
Honduras britannique.....			[20])	23. VIII. 1935	Malte			[20])	23. VIII. 1935
Protectorat des îles britanniques de Salomon ...			[20])	23. VIII. 1935	Maurice			[20])	23. VIII. 1935
Ceylan			[20])	23. VIII. 1935	Nigeria (colonie, protectorat, Cameroun sous mandat britannique)			[20])	23. VIII. 1935
Chypre			[20])	23. VIII. 1935					
Iles et dépendances de Falkland			[20])	23. VIII. 1935					
Fidji			[20])	23. VIII. 1935	Etats du Bornéo du Nord			[20])	23. VIII. 1935
Gambie (colonie et protectorat) ...			[20])	23. VIII. 1935	Rhodesia du Nord			[20])	23. VIII. 1935
Gibraltar			[20])	23. VIII. 1935	Protectorat du Nyasaland			[20])	23. VIII. 1935
Colonie des îles Gilbert et Ellice			[20])	23. VIII. 1935	Palestine			[20])	23. VIII. 1935
Côte de l'Or (colonie, Achanti, territoires du Nord, Togo sous mandat britannique)			[20])	23. VIII. 1935	S. Hélène et Ascension			[20])	23. VIII. 1935
Hongkong				23. VIII. 1935	Sarawak			[20])	23. VIII. 1935
Jamaïque (y compris les îles Turques et Caïques et les îles Caymans)			[20])	23. VIII. 1935	Seychelles			[20])	23. VIII. 1935
Kenya (colonie et protectorat) ...			[20])	23. VIII. 1935	Sierra-Leone (colonie et protectorat)				23. VIII. 1935
Iles sous le Vent (Antigua, Dominique, Montserrat, S. Christophe-Nieves, les îles Vierges) ..			[20])	23. VIII. 1935	Protectorat du Somaliland			[20])	23. VIII. 1935
Malaya, à savoir: Straits Settlements et Etats malais fédérés de Perak, Selangor, Negri-Sembilan et Pahang (comprenant l'Union postale de Ma-					Swaziland			[20])	23. VIII. 1935
					Territoire de Tanganyika			[20])	23. VIII. 1935
					Tonga			[20])	23. VIII. 1935
					Transjordanie [40]).			[20])	23. VIII. 1935
					Trinité et Tobago			[20])	23. VIII. 1935
					Protectorat de l'Uganda			[20])	23. VIII. 1935
					Iles du Vent (Grenade, S. Lucie et S. Vincent) .			[20])	23. VIII. 1935
					Protectorat de Zanzibar			[20])	23. VIII. 1935
					Grèce	VI	VI	S	11. III. 1937[39])
					Guatemala	VII	VII	S	15. XI. 1940
					République d'Haïti .	VIII	VIII	A	3. VIII. 1935
					République de Honduras	—[15])	VII	S	12. V. 1939

**) Conformément au Protocole X annexé à la Convention d'Atlantic City.

PAYS	Classe de contribution **)		Convention	
	Division télégraphique et téléphonique	Division des radiocommunications	S = Signature A = Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration[1])
1	2	3	4	5
Hongrie	VIII	VIII	S	10. VI. 1935
Iles italiennes de l'Egée	[24])	[24])	S	26. XII. 1933
Indes britanniques[14])	I	I	S	30. IV. 1934
Indes néerlandaises	V	V	S	23. XII. 1933
Iran (voir sous Perse)				
Iraq	VIII	VIII	A	2. IV. 1940
Etat libre d'Irlande[16])	VI	VI	S	15. II. 1935
Islande	VIII	VIII	S	9. III. 1934
Israël (Etat d') [39])	VII[44])	VII[44])	A	24. VI. 1948
Italie	II	II	S	26. XII. 1933
Japon, Chosen [31]), Taiwan, Karafuto [32]), le Territoire à bail du Kwantung et les Iles des Mers du Sud sous mandat japonais	[12])	[12])	S	1. III. 1934
Lettonie [36])	VI	VI	S	
Libanaise (République) [33])	VIII	VIII	A	11. III. 1946
Libéria	—	VII	S	
Lithuanie [37])	VII	VII	S	
Luxembourg	VII	VII	S	9. VI. 1934
Maroc	VII	VII	S	23. II. 1934[18])
Mexique	V	V	S	19. X. 1935
Monaco (Principauté de)	VIII	VIII	A	11. IV. 1947[39])
République Populaire de Mongolie	VII	VII	A	8. V. 1947[39])
Nicaragua	VII	VII	S[19])	[19])
Norvège	V	V	S	15. XII. 1937
Nouvelle-Hébrides			[21])	9. XII. 1938
Nouvelle-Zélande	VI	VI	S	5. III. 1934
Pakistan	IV	IV	A	26. VIII. 1947[39])
République de Panama	VII	VII	S	29. III. 1935
Paraguay	VII	VII	A	4. III. 1941
Pays-Bas	V[17])[11])	V[17])[11])	S	23. XII. 1933
Pérou	VI	VI	S	
Perse [22])	VIII	VIII	S	20. VII. 1934
Philippines (République des)	—	VI	A	13. XII. 1947[39])
Pologne	III	III	S	31. V. 1934
Portugal	VI	IV	S	4. VII. 1941
Rhodesia du Sud	VIII	VIII	A	23. VIII. 1935
Roumanie	IV	VI	S	14. VI. 1939
Siam	V	V	A	2. VI. 1939
Slovaquie [26])	—	—	A	14. VI. 1939
Somalie italienne	[27]) [34])	[27]) [34])	S	26. XII. 1933
Suède	V	V	S	23. VI. 1937
Syrie[30]) et Liban [23])[38])	[30]) [24])	[30]) [24])	S	22. V. 1934
S. Marin (République de)	—	VIII		
Tchécoslovaquie [23])	V	V	S	5. I. 1934
Territoires des Etats-Unis d'Amérique	—	I		
Transjordanie (Royaume Hachémite de)	VIII	VIII	A	20. V. 1947[39])
Tripolitaine	[27]) [46])	[27]) [46])	S	26. XII. 1933
Tunisie	VII	VII	S	5. V. 1938[33])
Turquie	V	V	S	1. XI. 1935
République Soviétique Socialiste de l'Ukraine	IV	IV	A	7. V. 1947[39])
Union des Républiques Soviétistes Socialistes	II	II	S	15. VI. 1935
Uruguay	VI	VI	S	27. IV. 1936
Venezuela	VI	V	S	9. V. 1935
Yémen	VII	—	A	18. V. 1936
Yougoslavie [23])	IV	VI	S	28. VIII. 1934
Zone espagnole du protectorat du Maroc [25])	[24])	[24])	A	27. VI. 1934

**) Conformément au Protocole X annexé à la Convention d'Atlantic City.

[1]) Article 5 de la Convention.

[2]) La ratification comprend aussi l'Afrique du Sud-Ouest.

[3]) Un décret du 29 septembre 1934 a mis provisoirement en vigueur la Convention.

[4]) La ratification comprend aussi les territoires de Papua et l'île de Norfolk, ainsi que les territoires de la Nouvelle-Guinée et de Nauru.

[5]) A l'occasion de la ratification de la Convention internationale des télécommunications de Madrid, 1932, et de l'approbation des Règlements y annexés, le Gouvernement national de la République de Chine a déclaré formellement qu'il ne reconnaît ni ne concède à aucune puissance étrangère ou à leurs nationaux le droit d'installer ou d'opérer, sans l'assentiment exprès du Gouvernement chinois, n'importe quel poste télégraphique ou radiotélégraphique dans les concessions, établissements, territoires à bail, quartiers des légations, zones des chemins de fer ou autres zones similaires, et rien en cette Convention et Règlements annexés concernant les concessions et autres zones spéciales mentionnées ci-dessus ne pourra être interprété, soit explicitement soit implicitement, d'une manière qui sera susceptible de porter atteinte d'une façon quelconque aux droits souverains de la Chine.

[6]) Cette indication ne se rapporte qu'aux Territoires espagnols du Golfe de Guinée.

[7])

Afrique équatoriale française	3	unités;
Afrique occidentale française	5	»
Cameroun	2	»
Côte française des Somalis	1	»
Etablissements français de l'Océanie	1	»
Indochine	5	»
Madagascar	4	»
Nouvelle-Calédonie	2	»
S. Pierre et Miquelon	1	»
Togo	1	»

[8])

Angola	3	unités;
Colonies portugaises en Afrique (à l'exception de l'Angola et de Mozambique)	3	»
Colonies portugaises de l'Asie et de l'Océanie	3	»
Mozambique	3	»

[9]) Afrique occidentale portugaise: 3 unités; Afrique orientale portugaise et possessions portugaises asiatiques: 3 unités.

[10]) S'applique aussi aux Territoires de Ruanda-Urundi, unis administrativement à la colonie du Congo belge.

[11]) Curaçao: 1 unité; Surinam: 1 unité.

[12]) Japon: 25 unités; Chosen [31]): 10 unités; Karafuto [32]): 3 unités; Iles des Mers du Sud sous mandat japonais: 3 unités; Taiwan: 3 unités; Territoire à bail du Kwantung: 3 unités.

[13]) Est également valable pour l'Alaska, Hawaï et les autres possessions américaines de la Polynésie, Puerto Rico et les autres possessions américaines dans les Antilles, ainsi que pour la Zone du Canal de Panama.

[14]) Actuellement Inde.

[15]) Le Gouvernement de la République de Honduras n'ayant pas approuvé les Règlements télégraphiques et téléphoniques internationaux, ce pays ne contribue plus, depuis le 1er janvier 1939, aux frais communs des services télégraphique et téléphonique de notre Bureau (Notification nº 342, page 1).

[16]) Depuis le 29 décembre 1937, le nom officiel de ce pays est Irlande.

[17]) Pays-Bas: 8 unités.

[18]) Dépôt effectué au nom de l'Empire marocain, à l'exclusion de la zone espagnole du protectorat.

[19]) Le Gouvernement espagnol a reçu du Nicaragua, le 26 novembre 1936, la dénonciation de la Convention internationale des télécommunications et, par suite, du Règlement général des radiocommunications. Toutefois, par lettre du 16 novembre 1937, le ministère des affaires étrangères, à Managua, a fait connaître au Bureau de l'Union que le Gouvernement du Nicaragua a annulé sa dénonciation de la Convention internationale des télécommunications et, partant, du Règlement général des radiocommunications. Ce renseignement n'a pas encore été confirmé par le Gouvernement espagnol.

Par télégramme reçu le 27 août 1947, Monsieur le ministre des relations extérieures du Nicaragua a fait connaître au Bureau de l'Union que son gouvernement accepte et s'engage à appliquer notamment la Convention de Madrid.

[20]) Déclaration faite par le Gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, conformément à l'article 5 de la Convention.

[21]) Déclaration faite par le Gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord et par le Gouvernement français, conformément au § 1 de l'article 5 de la Convention.

[22]) Depuis le 22 mars 1935, le nom officiel de ce pays est Iran.

[23]) Actuellement République Libanaise.

[24]) 3 unités.

[25]) Depuis le 1er octobre 1944, l'entreprise privée Torres Quevedo, Calle de Nuñez de Balboa, 33, à Madrid, assume l'exploitation des services de télécommunication dans la Zone espagnole du protectorat du Maroc.

[26]) Notification du 9 juin 1945, de l'Administration tchécoslovaque: « La Tchécoslovaquie ayant signé la Convention internationale des télécommunications (Madrid, 1932) et les Règlements y annexés (Caire, 1938) n'a jamais dénoncé cette Convention et ses Règlements; elle restait et reste toujours membre de l'Union internationale des télécommunications. — L'occupation de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne et tous les événements politiques s'y rattachant ne pouvaient rien changer à ce fait; ils ont seulement empêché l'Administration tchécoslovaque d'exercer les droits et de remplir les devoirs prévus par la Convention et les Règlements. — En conséquence, toutes les communications de la part de l'Allemagne ou d'un autre gouvernement ou d'une autre administration au sujet du service des télécommunications sur le territoire tchécoslovaque n'ont aucune légitimité et doivent être considérés comme non existantes ».

[27]) A la date du 31 mai 1939, l'Administration italienne a notifié ce qui suit au Bureau de l'Union: « Me référant à l'article 5 de la Convention internationale des télécommunications, et à votre rapport de gestion pour l'année 1938, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'à partir du 1er janvier 1939 les colonies italiennes sont les suivantes:

1° l'« Afrique orientale italienne », qui comprend l'Erythrée, l'Empire d'Ethiopie et la Somalie italienne.

2° la « Libye », qui comprend la Cyrénaïque et la Tripolitaine.

En ce qui concerne la contribution aux frais communs de vos services (article 17 § 3 de la Convention), l'Afrique orientale italienne désire participer à ces frais, à partir de la date susvisée, dans la Ve classe, tant pour les services télégraphique et téléphonique que pour le service des radiocommunications, et la Libye dans la VIe classe, tant pour les services télégraphique et téléphonique que pour le service des radiocommunications. » (Notification nº 334, page 4).

[28]) Notification du 30 juillet 1945, de l'Administration yougoslave: « Du moment de sa libération, Croatie fait partie intégrante de la Yougoslavie. Etat indépendant croate fut une création artificielle de l'occupant et, en conséquence, son adhésion à Convention et aux Règlements pendant l'occupation doit être considérée comme nulle et non avenue ».

[29]) Déclaration faite par le Gouvernement allemand, conformément à l'article 5, §§ 1, 4 et 5 de la Convention.

[30]) Actuellement République Syrienne.

[31]) Actuellement Tyosen.

[32]) Actuellement Karahuto.

[33]) Date probable (Notification nº 425).

[34]) 5 unités pour l'Afrique orientale italienne.

[35]) Actuellement République Soviétique Socialiste d'Estonie. Cette République a déclaré recommencer à être membre de l'Union dès le 1er janvier 1947 (Notification nº 527).

[36]) Actuellement République Soviétique Socialiste de Lettonie. Cette République a déclaré recommencer à être membre de l'Union dès le 1er janvier 1947 et participer aux actes suivants de celle-ci: A la Convention internationale des télécommunications et aux Règlements y annexés, à savoir: télégraphique, téléphonique et Règlements général et additionnel des radiocommunications, revisés au Caire en 1938 (Notification nº 527).

[37]) Actuellement République Soviétique Socialiste de Lithuanie. Cette République a déclaré recommencer à être membre de l'Union dès le 1er janvier 1947 et participer aux actes suivants de celle-ci: A la Convention internationale des télécommunications et aux Règlements y annexés, à savoir: télégraphique, téléphonique et Règlements général et additionnel des radiocommunications, revisés au Caire en 1938 (Notification nº 527).

[38]) La légation du Liban à Londres a notifié à l'ambassade d'Espagne dans la dite capitale, par note du 11 mars 1946, que l'Office Libanais des postes et télégraphes, maintenant séparé de l'Office Syrien, a adhéré au nom de son pays à la Convention internationale des télécommunications, signée à Madrid en décembre 1932 et aux Règlements du Caire de 1938 y compris le Règlement télégraphique et protocole final, Règlement téléphonique et protocole final, Règlement général des radiocommunications et protocole final et Règlement additionnel des radiocommunications et protocole additionnel.

[39]) Notification faite au Bureau de l'Union.

[40]) Voir aussi sous « Transjordanie (Royaume Hachémite de) », page [6]).

[41]) En vertu de la nouvelle Constitution de la République Française, l'appellation de « Colonies françaises, protectorats et territoires sous mandat français » s'appliquant aux territoires dépendant du Ministère de la France d'Outre-mer à Paris, et qui figure au préambule de la Convention internationale des télécommunications (Madrid, 1932), doit être abandonnée.

La nouvelle appellation devant être adoptée dans tous les Actes de l'Union, ainsi que dans les documents officiels internationaux, est la suivante:

« Territoire d'Outre-mer de la République Française et territoires administrés comme tels. »

Par ailleurs, les services électriques et radioélectriques des quatre anciennes colonies de la Martinique, la Guadeloupe et dépendances, la Guyane et la Réunion, transformées en départements français par la Loi du 19 mars 1946, dépendent directement de l'Administration française des P. T. T., à Paris, depuis le 1er janvier 1948 (Notification nº 543).

[42]) 20 unités.

[43]) Depuis le 1er décembre 1947, l'entreprise privée Torres Quevedo, Calle de Nuñez de Balboa, 33, à Madrid, assume l'exploitation des services de télécommunication (télégraphie, téléphonie et radiotélégraphie) des Territoires espagnols du Golfe de Guinée, tant en ce qui concerne les îles que la partie continentale.

[44]) A partir du 1er juillet 1948.

[45]) 25 unités.

[46]) 3 unités pour la Libye.

Liste des exploitations privées qui ont officiellement pris l'engagement de se conformer à toutes les clauses obligatoires de la Convention internationale des télécommunications de Madrid

(Les dates sont celles du dépôt de l'engagement.)

Exploitation privée 1	Convention 2	Exploitation privée 1	Convention 2
African Direct Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	Eastern Extension, Australasia and China Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934
Cable and Wireless, Ltd. (anc. dénommée Imperial and International Communications, Ltd.)	4. X. 1934	Eastern and South African Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934
Compagnie des câbles sud-américains.	6. III. 1934	Europe and Azores Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934
Compagnie française des câbles télégraphiques	6. III. 1934	Halifax and Bermudas Cable Company, Ltd. [1])	4. X. 1934
Compagnie générale de télégraphie sans fil	6. III. 1934	Indian Radio and Cable Communications Company, Ltd.. . .	26. IV. 1935
Compagnie Radio-France . . .	6. III. 1934	Italcable Compagnia Italiana dei Cavi Telegrafici Sottomarini [3]) .	27. I. 1934
Companhia Portuguesa Rádio Marconi	13. VI. 1939	« Italo Radio » Società Italiana per i Servizi Radioelettrici [3]) .	27. I. 1934
Cuba Submarine Telegraph Company, Ltd. [1])	4. X. 1934	Overseas Communications of South Africa, Ltd. [2])	5. X. 1935
Det Store Nordiske Telegrafselskab	14.VIII.1934	Pacific Cable Board	4. X. 1934
Deutsch-Atlantische Telegraphengesellschaft	3. IX. 1934	Société anonyme belge de câbles télégraphiques	30. V. 1934
Direct Spanish Telegraph Company.	30. IV. 1934	Société Radio-Orient	6. III. 1934
Direct West India Cable Company, Ltd. [1])	4. X. 1934	Torres Quevedo	28. V. 1945
Eastern Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	West African Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934
Eastern Telegraph Company (France), Ltd.	4. IX. 1939	West Coast of America Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934
		Western Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934
		West India and Panama Telegraph Company, Ltd. [1]) . .	4. X. 1934

[1]) D'après des renseignements que nous ont fait parvenir directement les offices intéressés, il y a lieu de biffer dans le tableau ci-dessus les indications se rapportant à « Cuba Submarine Telegraph Company, Ltd. », « Direct West India Cable Company, Ltd. », « Halifax and Bermudas Cable Company, Ltd. », « West India and Panama Telegraph Company, Ltd. », et d'y ajouter « Cable and Wireless (West Indies), Ltd. » (anciennement dénommées compagnies « Cuba Submarine », « Direct West India », « Halifax and Bermudas » et « West India and Panama »).

D'autre part, l'Administration britannique nous a fait connaître que les démarches nécessaires, par voie diplomatique, ont été entreprises auprès du Gouvernement espagnol pour régulariser la situation.

[2]) Cette exploitation privée s'appelle maintenant: « Cable and Wireless of South Africa, Ltd. ».

[3]) Il résulte d'une communication de l'Administration italienne que Italcable a incorporé Italo Radio le 27 décembre 1941 et a pris la dénomination de Italcable Servizi Cablografici, Radiotelegrafici e Radioelettrici, Società per Azioni.

Règlements du Caire, 1938.

PAYS	Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
					Règlement général		Règlement additionnel	
	S = Signature [1] A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration [2]	S = Signature [1] A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration [2]	S = Signature [1] A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration [2]	S = Signature A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration [2]
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Afghanistan	A	3. II. 1939			A [14]	7. III. 1942 [3]	A [14]	7. III. 1942
Union de l'Afrique du Sud, et territoire, sous mandat, de l'Afrique du Sud-Ouest	S	2. IV. 1947	S		S	2. IV. 1947	S	2. IV. 1947
Afrique orientale italienne	S	1. XII. 1938 [3]	S	1. XII. 1938 [3]	S	1. XII. 1938 [3]	S	1. XII. 1938
Albanie	S		S					
Allemagne	S	17. XII. 1938 [3]	S	17. XII. 1938 [3]	S	17. XII. 1938 [3]	S	17. XII. 1938
Protectorat de Bohême et de Moravie [5]	[8]	7. IX. 1939	[8]	7. IX. 1939	[8]	7. IX. 1939	[8]	7. IX. 1939
République Argentine	S	25. V. 1939 [3]	S	25. V. 1939 [3]	S	25. V. 1939 [3]	S	25. V. 1939
Fédération Australienne	S	20. V. 1939 [3]			S	20. V. 1939 [3]	S	20. V. 1939
Autriche	A	18. I. 1946	A	18. I. 1946	A	18. I. 1946	A	18. I. 1946
Belgique	S	14. II. 1939	S	14. II. 1939	S	14. II. 1939	S	14. II. 1939
République Soviétique Socialiste de Biélorussie	A	7. V. 1947 [27]	A	7. V. 1947 [27]	A	7. V. 1947 [27]	A	7. V. 1947 [27]
Birmanie	S		S		S		S	
Brésil	S	14. V. 1941 [3]			S	14. V. 1941	S	14. V. 1941
Bulgarie	S	22. XI. 1938 [3]	S	22. XI. 1938 [3]	S	22. XI. 1938	S	22. XI. 1938
Canada					S	3. X. 1939 [3]		
Chili	S		S		S		S	
Chine	S	3. I. 1940 [3]			S	3. I. 1940	S	3. I. 1940
Etat de la Cité du Vatican	S	23. IV. 1947 [3]	S	23. IV. 1947 [3]	S	23. IV. 1947 [3]	S	23. IV. 1947
République de Colombie	S	28. VII. 1943 [3]	S	28. VII. 1943 [3]	S	28. VII. 1941 [3]	S	28. VII. 1941
Colonies françaises [29]	S	23. X. 1941 [3]			S	23. X. 1941 [3]	S	23. X. 1941
Colonies portugaises	S	3. IV. 1947	S	3. IV. 1947	S	3. IV. 1947	S	3. IV. 1947
Confédération suisse	S	14. I. 1939	S	14. I. 1939	S	14. I. 1939	S	14. I. 1939
Congo belge et territoires sous mandat du Ruanda-Urundi	S	20. III. 1939	S	20. III. 1939	S	20. III. 1939	S	20. III. 1939
Costa-Rica	S		S		S		S	
Cuba	S	[4]	S	[4]	S		S	
Curaçao et Surinam	S	17. II. 1939 [3]	S	17. II. 1939 [3]	S	17. II. 1939 [3]	S	17. II. 1939
Danemark	S	6. II. 1939 [7]	S	6. II. 1939	S	6. II. 1939	S	6. II. 1939
Ville libre de Danzig *)	S *)	7. I. 1939 [3] *)	S *)	7. I. 1939 [3] *)	S *)	7. I. 1939 [3] *)	S *)	7. I. 1939 *)
République Dominicaine					A	4. IV. 1940 [3]	A	4. IV. 1940
Iles italiennes de l'Egée	S	1. XII. 1938 [3]	S	1. XII. 1938 [3]	S	1. XII. 1938 [3]	S	1. XII. 1938
Egypte	S	13. VIII. 1940	S	13. VIII. 1940	S	13. VIII. 1940	S	13. VIII. 1940
République de El Salvador	S		S		S		S	
Espagne	S	24. I. 1939 [3]	S	24. I. 1939 [3]	S	24. I. 1939 [3]	S	24. I. 1939

*) Depuis la communication, datée du 25 septembre 1939, de l'Administration allemande, d'après laquelle la Ville libre de Danzig, par suite de son attachement au Reich, n'était plus membre de l'Union internationale des télécommunications, le Bureau de l'Union n'a plus rien reçu à ce sujet.

PAYS	Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
					Règlement général		Règlement additionnel	
	S = Signature [1]) A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration [2])	S = Signature [1]) A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration [2])	S = Signature [1]) A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration [2])	S = Signature A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration [2])
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Estonie [22])	S	14. I. 1939 [3])	S	14. I. 1939 [3])	S	14. I. 1939 [3])	S	14. I. 1939
Etat indépendant de Croatie [21])	A	7. VII. 1941	A	7. VII. 1941	A	7. VII. 1941	A	7. VII. 1941
Etats-Unis d'Amérique					S	25. VIII. 1939 [9])		
Empire d'Ethiopie	A	19. VII. 1943	A	19. VII. 1943	A	19. VII. 1943	A	19. VII. 1943
Finlande	S	11. I. 1939 [3])	S	11. I. 1939 [3])	S		S	
France	S	11. X. 1941 [3])	S	11. X. 1941 [3])	S	11. X. 1941 [3])	S	11. X. 1941
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	S	10. III. 1939 [3])	S	10. III. 1939 [3])	S	10. III. 1939 [3])	S	10. III. 1939
Terre-Neuve					[11])	22. VI. 1939 [3])	[11])	22. VI. 1939
Colonie d'Aden					[11])	9. III. 1940 [3])	[11])	9. III. 1940
Bahama					[11])	9. III. 1940 [3])	[11])	9. III. 1940
Barbade					[11])	9. III. 1940 [3])	[11])	9. III. 1940
Basutoland					[11])	9. III. 1940 [3])	[11])	9. III. 1940
Protectorat du Bechuanaland					[11])	9. III. 1940 [3])	[11])	9. III. 1940
Bermudes					[11])	9. III. 1940 [3])	[11])	9. III. 1940
Guyane britannique	[11])	9. III. 1940 [3])			[11])	9. III. 1940 [3])	[11])	9. III. 1940
Honduras britannique	[11])	9. III. 1940 [3])			[11])	9. III. 1940 [3])	[11])	9. III. 1940
Protectorat des îles britanniques de Salomon	[11])	9. III. 1940 [3])			[11])	9. III. 1940 [3])	[11])	9. III. 1940
Ceylan	[11])	9. III. 1940 [3])			[11])	9. III. 1940 [3])	[11])	9. III. 1940
Chypre	[11])	9. III. 1940 [3])			[11])	9. III. 1940 [3])	[11])	9. III. 1940
Iles et dépendances de Falkland					[11])	9. III. 1940 [3])	[11])	9. III. 1940
Fidji	[11])	9. III. 1940 [3])			[11])	9. III. 1940 [3])	[11])	9. III. 1940
Gambie (colonie et protectorat)					[11])	9. III. 1940 [3])	[11])	9. III. 1940
Gibraltar	[11])	9. III. 1940 [3])			[11])	9. III. 1940 [3])	[11])	9. III. 1940
Colonie des îles Gilbert et Ellice	[11])	9. III. 1940 [3])			[11])	9. III. 1940 [3])	[11])	9. III. 1940
Côte de l'Or (colonie, Achanti, territoire du Nord, Togo sous mandat britannique)	[11])	9. III. 1940 [3])			[11])	9. III. 1940 [3])	[11])	9. III. 1940
Hongkong	[11])	9. III. 1940 [3])			[11])	9. III. 1940 [3])	[11])	9. III. 1940
Jamaïque (y compris les îles Turques et Caïques et les îles Caymans)	[11])	9. III. 1940 [3])			[11])	9. III. 1940 [3])	[11])	9. III. 1940
Kenya (colonie et protectorat)	[11])	9. III. 1940 [3])			[11])	9. III. 1940 [3])	[11])	9. III. 1940
Iles sous le Vent (Antigua, Montserrat, S. Christophe-Nieves, Iles Vierges)					[11])	9. III. 1940 [3])	[11])	9. III. 1940
Malaya, à savoir: Straits Settlements et Etats malais fédérés de Perak, Selangor, Negri-Sembilan et Pahang (comprenant l'Union postale de Malaya) et les Etats malais non fédérés, à savoir: Johore, Kedah (avec les services télégraphiques de								

PAYS	Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
					Règlement général		Règlement additionnel	
	S = Signature [1] A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration [2]	S = Signature [1] A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration [2]	S = Signature [1] A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration [2]	S = Signature A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration [2]
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Perlis), Kelantan, Trengganu, Brunei	[11]	9. III. 1940 [3]			[11]	9. III. 1940 [3]	[11]	9. III. 1940
Malte	[11]	9. III. 1940 [3]			[11]	9. III. 1940 [3]	[11]	9. III. 1940
Maurice	[11]	9. III. 1940 [3]			[11]	9. III. 1940 [3]	[11]	9. III. 1940
Nigeria (colonie, protectorat, Cameroun sous mandat britannique)					[11]	9. III. 1940 [3]	[11]	9. III. 1940
Etat du Bornéo du Nord	[11]	9. III. 1940 [3]			[11]	9. III. 1940 [3]	[11]	9. III. 1940
Rhodesia du Nord	[11]	9. III. 1940 [3]			[11]	9. III. 1940 [3]	[11]	9. III. 1940
Protectorat du Nyasaland	[11]	9. III. 1940 [3]			[11]	9. III. 1940 [3]	[11]	9. III. 1940
Palestine [12]	[11]	9. III. 1940 [3]			[11]	9. III. 1940 [3]	[11]	9. III. 1940
S. Hélène et Ascension	[11]	9. III. 1940 [3]			[11]	9. III. 1940 [3]	[11]	9. III. 1940
Sarawak	[11]	9. III. 1940 [3]			[11]	9. III. 1940 [3]	[11]	9. III. 1940
Seychelles	[11]	9. III. 1940 [3]			[11]	9. III. 1940 [3]	[11]	9. III. 1940
Sierra-Leone (colonie et protectorat)	[11]	9. III. 1940 [3]			[11]	9. III. 1940 [3]	[11]	9. III. 1940
Protectorat du Somaliland					[11]	9. III. 1940 [3]	[11]	9. III. 1940
Swaziland					[11]	9. III. 1940 [3]	[11]	9. III. 1940
Territoire de Tanganyika	[11]	9. III. 1940 [3]			[11]	9. III. 1940 [3]	[11]	9. III. 1940
Tonga	[11]	9. III. 1940 [3]			[11]	9. III. 1940 [3]	[11]	9. III. 1940
Transjordanie [28]	[11]	9. III. 1940 [3]						
Trinité et Tobago					[11]	9. III. 1940 [3]	[11]	9. III. 1940
Protectorat de l'Uganda	[11]	9. III. 1940 [3]			[11]	9. III. 1940 [3]	[11]	9. III. 1940
Iles du Vent (Grenade, S. Lucie, S. Vincent, Dominique)					[11]	9. III. 1940 [3]	[11]	9. III. 9140
Protectorat de Zanzibar					[11]	9. III. 1940 [3]	[11]	9. III. 1940
Grèce	S	20. XII. 1939 [3]	S	19. XII. 1939 [3]	S	20. XII. 1939 [3]	S	20. XII. 1939
Guatemala	S	8. XI. 1940 [3]	S		S	8. XI. 1940 [13]	S	8. XI. 1940
République de Honduras	S		S		S		S	
Hongrie	S	3. VI. 1939 [3]	S	3. VI. 1939 [3]	S	3. VI. 1939 [3]	S	3. VI. 1939
Indes britanniques	S	19. IX. 1939	S	19. IX. 1939	S	19. IX. 1939	S	19. IX. 1939
Indes néerlandaises	S	10. I. 1939 [3]	S	10. I. 1939 [3]	S	10. I. 1939 [3]	S	10. I. 1939
Iran	S	20. V. 1947	A	30. IX. 1947	S	20. V. 1947	S	20. V. 1947
Iraq	S	8. VIII. 1940	S	8. VIII. 1940	S	8. VIII. 1940	S	8. VIII. 1940
Irlande	S	3. V. 1947 [3]	S	3. V. 1947 [3]	S	3. V. 1947 [3]	S	3. V. 1947
Islande	S	22. XI. 1939 [3]	S	22. XI. 1939 [3]	S	22. XI. 1939 [3]	S	22. XI. 1939
Israël (Etat d') [27]	A	24. VI. 1948	A	24. VI. 1948	A	24. VI. 1948	A	24. VI. 1948
Italie	S	1. XII. 1938 [3]	S	1. XII. 1938 [3]	S	1. XII. 1938 [3]	S	1. XII. 1938
Japon, Chosen [15], Taiwan, Karafuto [16], le Territoire à bail du Kwantung et les Iles des Mers du Sud sous mandat japonais.	S	24. XII. 1938 [3]	S	24. XII. 1938 [3]	S	24. XII. 1938 [3]	S	24. XII. 1938
Lettonie [23]	S		S		S		S	
Liban [18] [25]	S	28. III. 1939 [3]	S		S	28. III. 1939 [3]	S	28. III. 1939

PAYS	Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
					Règlement général		Règlement additionnel	
	S = Signature [1] A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration [2]	S = Signature [1] A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration [2]	S = Signature [1] A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration [5]	S = Signature A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration [2]
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Libye	S	1. XII. 1938 [3]	S	1. XII. 1938 [3]	S	1. XII. 1938 [3]	S	1. XII. 1938
Lithuanie [24]	S		S		S		S	
Luxembourg	S	6. VII. 1945	S	6. VII. 1945	A	29. V. 1947 [3]	A	29. V. 1947
Maroc	S	4. I. 1939 [3]	S	4. I. 1939 [3]	S	4. I. 1939 [3]	S	4. I. 1939
Mexique	A	20. V. 1944 [3] [17]	A	20. V. 1944 [3]	A	5. VI. 1944 [3]	A	5. VI. 1944
Monaco (Principauté de)	A	4. X. 1947	A	19. VIII. 1947 [27]	A	11. IV. 1947 [27]	A	11. IV. 1947 [27]
République Populaire de Mongolie	A	8. V. 1947 [27]	A	8. V. 1947 [27]	A	8. V. 1947 [27]	A	8. V. 1947 [27]
Nicaragua	S	27. VIII. 1947	S	27. VIII. 1947	S	13. VII. 1947 [3]		
Norvège	S	19. I. 1940 [3]	S	19. I. 1940 [3]	S	19. I. 1940	S	19. I. 1940
Nouvelle-Zélande	S	20. II. 1939			S	20. II. 1939	S	20. II. 1939
Pakistan	A	26. VIII. 1947 [27]			A	26. VIII. 1947 [27]	A	26. VIII. 1947 [27]
République de Panama	S		S		S		S	
Paraguay	S		S		S		S	
Pays-Bas	S	21. XII. 1938 [3]	S	21. XII. 1938 [3]	S	21. XII. 1938 [3]	S	21. XII. 1938
Pérou	S		S		S		S	
Philippines (République des)					A	13. XII. 1947 [3] [27]		
Pologne	S	8. XI. 1938 [3]	S	8. XI. 1938 [3]	S	8. XI. 1938 [3]	S	8. XI. 1938
Portugal	S	27. II. 1939 [3]	S	27. II. 1939 [3]	S	27. II. 1939 [3]	S	27. II. 1939
Rhodesia du Sud	S		S		S		S	
Roumanie	S	23. III. 1939 [3]	S	23. III. 1939 [3]	S	23. III. 1939 [3]	S	23. III. 1939
Siam (voir sous Thaïlande)								
Slovaquie [5]	A	14. VI. 1939 [10]	A	14. VI. 1939 [10]	A	14. VI. 1939	A	14. VI. 1939
Suède	S	23. X. 1939	S	23. X. 1939	S	23. X. 1939	S	23. X. 1939
Syrie [19]	S	28. III. 1939 [3]	S		S	28. III. 1939 [3]	S	28. III. 1939
Tchécoslovaquie [5]	S	19. X. 1938 [3]	S	19. X. 1938 [3]	S	19. X. 1938	S	19. X. 1938
Thaïlande [6]	A	3. IV. 1941	A	3. IV. 1941	A	3. IV. 1941	A	3. IV. 1941
Transjordanie (Royaume Hachémite de)	A	20. V. 1947 [27]			A	20. V. 1947 [27]		
Tunisie	S	3. VI. 1947 [3]	S	3. VI. 1947 [3]	S	3. VI. 1947 [3]	S	3. VI. 1947
Turquie	S	17. III. 1942 [3]	S	17. III. 1942 [3]	S	17. III. 1942 [3]	S	17. III. 1942
République Soviétique Socialiste de l'Ukraine	A	7. V. 1947 [27]	A	7. V. 1947 [27]	A	7. V. 1947 [27]	A	7. V. 1947 [27]
Union des Républiques Soviétistes Socialistes	S	[26]	S	[26]	S	[26]	S	[26]
Uruguay	S		S		S		S	
Vénézuéla	S	8. IV. 1947	S	8. IV. 1947	S	8. IV. 1947	S	8. IV. 1947
Yémen	A	5. XI. 1938						
Yougoslavie [21]	S	30. I. 1939 [3]	S	30. I. 1939 [3]	S	30. I. 1939 [3]	S	30. I. 1939
Zone espagnole du protectorat du Maroc [20]	S	24. I. 1939 [3]	S	24. I. 1939 [3]	S	24. I. 1939 [3]	S	24. I. 1939

1) Les pays qui ont signé le Protocole final sont les mêmes que ceux qui ont signé le Règlement correspondant.

2) Article 5 de la Convention.

3) Y compris le Protocole final.

4) La République de Cuba n'est pas à même d'approuver ce Règlement (Notification nº 323 du B. U.).

5) Notification du 9 juin 1945, de l'Administration tchécoslovaque: « La Tchécoslovaquie ayant signé la Convention internationale des télécommunications (Madrid, 1932) et les Règlements y annexés (Caire, 1938) n'a jamais dénoncé cette Convention et ces Règlements; elle restait et reste toujours membre de l'Union internationale des télécommunications. — L'occupation de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne et tous les événements politiques s'y rattachant ne pouvaient rien changer à ce fait; ils ont seulement empêché l'Administration tchécoslovaque d'exercer les droits et de remplir les devoirs prévus par la Convention et les Règlements. — En conséquence, toutes les communications de la part de l'Allemagne ou d'un autre gouvernement ou d'une autre administration au sujet du service des télécommunications sur le territoire tchécoslovaque n'ont aucune légitimité et doivent être considérées comme non existantes ».

6) En 1948, le nom de ce pays était Siam.

7) Vu les conditions particulières qui existent pour les stations radiotélégraphiques du Groenland, les règles de l'article 90, § 1 *d)*, (1) du Règlement télégraphique concernant des cas de remboursement de taxes, par suite de délais, ne sont pas à appliquer dans les relations avec le Groenland.

8) Déclaration faite par le Gouvernement allemand, conformément à l'article 5, §§ 1, 4 et 5 de la Convention.

9) Est également valable pour l'Alaska, les Iles Hawaï et les autres possessions américaines de la Polynésie, Puerto Rico et les autres possessions américaines dans les Antilles, et la Zone du Canal de Panama.

10) Pour les réserves, voir la Notification nº 350.

11) Déclaration faite par le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, conformément à l'article 5 de la Convention.

12) A l'exclusion de la Transjordanie en ce qui concerne le Règlement général des radiocommunications, avec son Protocole final, et le Règlement additionnel des radiocommunications.

13) En approuvant le Règlement général des radiocommunications le Guatemala a formulé les réserves suivantes:

A. Au cas où, dans l'avenir, il constaterait l'impossibilité pour lui d'effectuer convenablement et à sa satisfaction un service quelconque de radiocommunication, quelle que soit la cause de cette impossibilité, comme le fait que toutes les fréquences convenables et adéquates ont déjà été enregistrées provisoirement ou réservées en faveur d'autres pays pour des stations en projet ou en construction, ou que ces fréquences sont utilisées par des stations en exploitation, le Guatemala se réserve le droit d'utiliser les fréquences adéquates qu'il jugera nécessaires, nonobstant les stipulations des paragraphes 1 à 6 de l'article 7 du Règlement général (chiffres 79 à 91) ou autres dispositions contraires qui seraient alors sans effets, tout en s'efforçant dans tous les cas et dans la mesure du possible de respecter ces stipulations.

B. Au cas où il constaterait l'impossibilité d'effectuer convenablement à l'avenir les services de radiodiffusion sur le territoire de la nation et celui de l'ancienne Fédération de l'Amérique centrale, ainsi que les services de radiodiffusion internationale, par suite de l'insuffisance ou de la congestion des bandes qui sont attribuées à ces services, le Guatemala se réserve le droit d'utiliser des fréquences proches des bandes attribuées à la radiodiffusion dans lesquelles il ne lui sera pas possible de travailler d'une manière satisfaisante; il choisira ces fréquences de façon à gêner le moins possible les services déjà existants et préalablement enregistrés par le Bureau de l'Union internationale des télécommunications à Berne.

C. Le Guatemala déclare en outre qu'il se réserve le droit de continuer d'utiliser les fréquences de 6460 kc/s (46,44 m) et de 6400 kc/s (46,88 m) actuellement employées par les émetteurs TGWB de « La Voz de Guatemala » et TGQA de « La Voz de Quezaltenango », respectivement, à moins que la prochaine ou les prochaines conférences interaméricaines ou mondiales lui assignent deux autres fréquences dans la bande de 49 m, fréquences qu'il estimera équivalentes à celles utilisées précédemment du point de vue de l'absence de brouillages et de la valeur de propagation ou de la portée.

D. De même, étant donné les conditions défavorables dans la région, le Guatemala déclare ne pas accepter les restrictions fixées pour la bande de 8010 à 8195 kc/s (37,45 à 36,61 m) et se réserve le droit d'utiliser les fréquences comprises dans cette bande pour ses services de radiodiffusion, en respectant les droits acquis actuellement par les services déjà existants, pour autant qu'ils aient été enregistrés par le Bureau de l'Union internationale des télécommunications à Berne.

14) A partir du 1er avril 1942.

15) Actuellement Tyosen.

16) Actuellement Karahuto.

17) En adhérant, le Mexique a formulé la réserve suivante: « Le Gouvernement mexicain se réserve le droit de ne pas appliquer les dispositions de l'article 26, § 2 et celles de l'article 31 du Règlement télégraphique. »

18) Actuellement République Libanaise.

19) Actuellement République Syrienne.

20) Depuis le 1er octobre 1944, l'entreprise privée Torres Quevedo, Calle de Nuñez de Balboa, 33, à Madrid, assume l'exploitation des services de télécommunication dans la Zone espagnole du protectorat du Maroc.

21) Notification du 30 juillet 1945, de l'Administration yougoslave: « Du moment de sa libération, Croatie fait partie intégrante de la Yougoslavie. Etat indépendant croate fut une création artificielle de l'occupant et, en conséquence, son adhésion à Convention et aux Règlements pendant l'occupation doit être considérée comme nulle et non avenue. »

22) Actuellement République Soviétique Socialiste d'Estonie. Cette République a déclaré recommencer à être membre de l'Union à partir du 1er janvier 1947 (Notification nº 527).

23) Actuellement République Soviétique Socialiste de Lettonie. Cette République a déclaré recommencer à être membre de l'Union dès le 1er janvier 1947 et participer aux actes suivants de celle-ci: A la Convention internationale des télécommunications et aux Règlements y annexés, à savoir: télégraphique, téléphonique et Règlements général et additionnel des radiocommunications, revisés au Caire en 1938 (Notification nº 527).

24) Actuellement République Soviétique Socialiste de Lithuanie. Cette République a déclaré recommencer à être membre de l'Union dès le 1er janvier 1947 et participer aux actes suivants de celle-ci: A la Convention internationale des télécommunications et aux Règlements y annexés, à savoir: télégraphique, téléphonique et Règlements général et additionnel des radiocommunications, revisés au Caire en 1938 (Notification nº 527).

25) La légation du Liban à Londres a notifié à l'ambassade d'Espagne dans la dite capitale, par note du 11 mars 1946, que l'Office Libanais des postes et télégraphes, maintenant séparé de l'Office Syrien, a adhéré au nom de son pays à la Convention internationale des télécommunications, signée à Madrid en décembre 1932 et aux Règlements du Caire de 1938 y compris le Règlement télégraphique et protocole final, Règlement téléphonique et protocole final, Règlement général des radiocommunications et protocole final et Règlement additionnel des radiocommunications et protocole additionnel.

26) Par télégramme que le B. U. a reçu le 27 mars 1947, l'Administration de l'U. R. S. S. a confirmé que le Règlement général des radiocommunications revisé au Caire, en 1938, le Règlement additionnel des radiocommunications revisé au Caire, en 1938, avec protocoles final et additionnel y annexés, ainsi que le Règlement télégraphique revisé au Caire, en 1938, et le Règlement téléphonique revisé au Caire, en 1938, annexés à la Convention internationale des télécommunications (Madrid, 1932), signés par les représentants de l'U. R. S. S., ont été approuvés et adoptés à temps par l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, mais que la notification n'avait pas été faite au Bureau de l'Union, en raison des événements qui sont survenus.

27) Notification faite au Bureau de l'Union.

28) Voir aussi sous « Transjordanie (Royaume Hachémite de) », page 12.

29) Voir la note 41) à la page 7.

Liste des exploitations privées qui ont officiellement pris l'engagement de se conformer à toutes les clauses obligatoires d'un ou de plusieurs des Règlements du Caire.

(Les dates sont celles du dépôt de l'engagement.)

Exploitation privée	Règlement télégraphique	Règlement téléphonique	Règlements des radiocommunications	
			Règlement général	Règlement additionnel
1	2	3	4	5
African Direct Telegraph Company, Ltd. . .	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Cable and Wireless, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Cable and Wireless (West Indies), Ltd. . .	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Compagnie des câbles sud-américains . . .	20. I. 1939			
Compagnie française des câbles télégraphiques	20. I. 1939			
Compagnie générale de télégraphie sans fil .	20. I. 1939			
Compagnie Radio-France.	20. I. 1939			
Companhia Portuguesa Rádio Marconi . .	13. VI. 1939	13. VI. 1939	13. VI. 1939	13. VI. 1939
Det Store Nordiske Telegrafselskab	13. II. 1939		13. II. 1939	13. II. 1939
Deutsch-Atlantische Telegraphengesellschaft	30. XII. 1938			
Direct Spanish Telegraph Company, Ltd. .	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Eastern Telegraph Company, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Eastern Telegraph Company (France), Ltd. .	20. I. 1939			
Eastern Extension, Australasia and China Telegraph Company, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Eastern and South African Telegraph Company, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Europe and Azores Telegraph Company, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Italcable Compagnia Italiana dei Cavi Telegrafici Sottomarini [1])	3. I. 1939	3. I. 1939	3. I. 1939	3. I. 1939
« Italo Radio » Società Italiana per i Servizi Radioelettrici [1])	3. I. 1939	3. I. 1939	3. I. 1939	3. I. 1939
Pacific Cable Board	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Société anonyme belge de câbles télégraphiques	27. XII. 1938	27. XII. 1938	27. XII. 1938	27. XII. 1938
Société Radio-Orient	20. I. 1939			
Torres Quevedo	28. V. 1945	28. V. 1945	28. V. 1945	28. V. 1945
West African Telegraph Company, Ltd. .	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
West Coast of America Telegraph Company, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939
Western Telegraph Company, Ltd.	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939	9. I. 1939

[1]) Il résulte d'une communication de l'Administration italienne que Italcable a incorporé Italo Radio le 27 décembre 1941 et a pris la dénomination de Italcable Servizi Cablografici, Radiotelegrafici e Radioelettrici, Società per Azioni.

Les exploitations privées indiquées ci-après, sans avoir pris officiellement l'engagement de se conformer à toutes les clauses obligatoires du Règlement télégraphique du Caire, ont déclaré qu'elles entendaient se conformer, d'une manière générale, aux dispositions contenues dans cet acte:

Commercial Cable Company.
Commercial Pacific Cable Company.
Mexican Telegraph Company.
Radio-Austria (Société anonyme).
Radio-Suisse, Société anonyme de télégraphie et téléphonie sans fil.
Transradio Española, S. A.
Transradio internacional compañía argentina de telecomunicaciones, S. A.
Western Union Telegraph Company.

Au surplus, le Secrétariat général se tient, directement ou indirectement, en relations avec la plupart des exploitations privées qui ne figurent dans aucun des groupes ci-devant.

En somme, les règles posées par l'Union internationale des télécommunications sont presque universellement observées par les administrations, exploitations privées et organismes télégraphiques, téléphoniques et des radiocommunications du monde entier, auxquels le Secrétariat général prête ses services et desquels il s'efforce d'obtenir, pour l'information de tous, le plus possible de renseignements relatifs aux télécommunications internationales.

2. Situation des divers pays par rapport aux Actes des Conférences d'Atlantic City, 1947.

(Etat au 21 juillet 1949)

N. B. — Bien que le présent rapport s'applique en principe à l'année 1948, il a paru utile de mettre à jour le présent état à la date de sa publication.

Aux termes des décisions d'Atlantic City, seule la Convention doit être ratifiée. Cependant, divers pays ont jugé à propos de ratifier ou d'approuver expressément certains des autres Actes des Conférences d'Atlantic City. Les ratifications ou approbations de l'espèce sont mentionnées ci-après sous forme de renvois.

La lettre A signifie qu'il s'agit d'une adhésion.

Le lettre M signifie qu'il s'agit d'un Membre *).

L'indication NM signifie qu'il s'agit d'un pays non Membre.

La lettre S signifie que l'Acte a été signé.

Pays ou groupes de territoires	Qualité	Conférence de plénipotentiaires				Conférence des radiocommunications		
		Convention		Protocole final	Protocoles additionnels	Règlement des radiocommunications	Règlement additionnel des radiocommunications	Protocole additionnel
			Date de dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion au Secrétariat général					
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Afghanistan	M	A	31. III. 1949	—	—	—	—	—
Albanie (République populaire d')	M	S	30. VI. 1949 [31])	S	S	S	S	S
Antilles néerlandaises (voir sous Pays-Bas, Curaçao et Surinam).								
Arabie Saoudite (Royaume de l') [1])	M	S	7. II. 1949 [4])	S	S	S	S	—
Argentine (République)	M	S		S	S	S	S	—
Australie (Fédération de l')	M	S	7. I. 1949 [5])	S	S	S	S	—
Autriche	M	S		S	S	S	S	S
Belgique	M	S		S	S	S	S	S
Biélorussie (République Socialiste Soviétique de)	M	S	1. III. 1949 [6])	S	S	S	S	S
Birmanie	M	S	21. I. 1949	S	S	S	S	—
Bolivie	M							
Brésil	M	S		S	S	S	S	—
Bulgarie [29])	M	S	19. V. 1949 [28])	S	S	S	S	S
Canada [1])	M	S	5. XI. 1948 [7])	S	S	S	—	—
Chili [1])	M	S		S	S	S	S	—
Chine [1])	M	S	11. V. 1949	S	S	S	S	—
Cité du Vatican (Etat de la)	M	S		S	S	S	S	S
Colombie (République de) [1])	M	S		S	S	S	S	—
Colonies portugaises	M	S		S	S	S	S	—
Colonies, Protectorats, Territoires d'Outre-mer et Territoires sous mandat ou tutelle du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	M	S	20. VII. 1949 [33])	S	S	S	S	—
Colonies, Protectorats et Territoires d'Outre-mer sous mandat français [2])	M	S		S	S	S	S	—
Congo Belge et Territoires du Ruanda-Urundi	M	S		S	S	S	S	—
Costa Rica	M							

Pays ou groupes de territoires	Qualité	Conférence de plénipotentiaires				Conférence des radiocommunications		
		Convention		Protocole final	Protocoles additionnels	Règlement des radiocommunications	Règlement additionnel des radiocommunications	Protocole additionnel
			Date de dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion au Secrétariat général					
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Cuba [1]	M	S		S	S	S	S	—
Danemark	M	S	8. XI. 1948 [8]	S	S	S	S	S
Dominicaine (République)	M	S		S	S	S	S	—
Egypte	M	S	25. I. 1949	S	S	S	S	S
El Salvador (République de)	M	S		S	S	S	S	—
Equateur [1]	M	S		S	S	S	—	—
Etats-Unis d'Amérique [1]	M	S	17. VII. 1948 [9]	S	S	S	—	—
Ethiopie [1]	M	S	18. II. 1949 [10]	S	S	S	S	—
Finlande	M	S	30. XII. 1948 [11]	S	S	S	S	S
France	M	S		S	S	S	S	S
Grèce	M	S		S	S	S	S	S
Guatemala	M	S		S	S	S	S	—
Haïti (République d')	M	S		S	S	S	S	—
Honduras (République de)	M	S		S	S	S	S	—
Hongrie	M	S		S	S	S	S	S
Inde	M	S	25. I. 1949	S	S	S	S	—
Indes néerlandaises [12]	M	S	31. XII. 1948 [12]	S	S	S	S	—
Indonésie (voir sous Indes néerlandaises).								
Iran	M	S		S	S	S	S	—
Iraq [1]	M	S		S	S	S	S	—
Irlande	M	S	31. XII. 1948	S	S	S	S	S
Islande	M	S	28. X. 1948 [13]	S	S	S	S	S
Israël (Etat d')	M	A	10. VI. 1949	—	—	—	—	—
Italie	M	S	28. I. 1949 [14]	S	S	S	S	S
Japon	M	A	24. I. 1949	—	—	—	—	—
Liban	M	S	15. VII. 1949	S	S	S	S	S
Libéria	M							
Luxembourg	M	S	21. IV. 1949 [25]	S	S	S	S	S
Mexique [1]	M	S		S	S	S	—	—
Monaco	M	S	17. IX. 1948 [15]	S	S	S	S	S
Nicaragua	M	S		S	S	S	S	—
Norvège	M	S	30. XII. 1948	S	S	S	S	S
Nouvelle-Zélande	M	S	21. IX. 1948 [16]	S	S	S	S	—
Pakistan [1]	M	S	6. I. 1949 [17]	S	S	S	S	—
Panama [1]	M	S		S	S	S	—	—
Paraguay	M							
Pays-Bas, Curaçao et Surinam [12]	M	S	31. XII. 1948 [12]	S	S	S	S	S

Pays ou groupes de territoires	Qualité	Conférence de plénipotentiaires				Conférence des radiocommunications		
		Convention		Protocole final	Protocoles additionnels	Règlement des radiocommunications	Règlement additionnel des radiocommunications	Protocole additionnel
			Date de dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion au Secrétariat général					
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Pérou [1]	M	S		S	S	S	—	—
Philippines (République des) [1]	M	S		S	S	S	S	—
Pologne (République de)	M	S	14. V. 1949 [27]	S	S	S	S	S
Portugal	M	S	7. VI. 1949 [30]	S	S	S	S	S
Protectorats français du Maroc et de la Tunisie	M	S		S	S	S	S	S
République populaire de la Mongolie	NM	—	—	—	—	S	S	—
République fédérative populaire de Yougoslavie	M	S	25. I. 1949 [18]	S	S	S	S	S
République Socialiste Soviétique de l'Ukraine	M	S	1. III. 1949 [19]	S	S	S	S	S
Rhodesia du Sud	M	S	20. VII. 1949 [32]	S	S	S	S	—
Roumanie [26]	M	S		S	S	S	S	S
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	M	S	29. XI. 1948 [20]	S	S	S	S	S
Siam [3]	M	S	12. VII. 1949	S	S	S	S	—
Suède	M	S	21. XII. 1948	S	S	S	S	S
Suisse (Confédération)	M	S	21. XII. 1948 [21]	S	S	S	S	S
Syrie	M	S		S	S	S	S	S
Tchécoslovaquie	M	S	24. VIII. 1948	S	S	S	S	S
Territoires des Etats-Unis d'Amérique [1]	M	S	17. VII. 1948 [22] [9]	S	S	S	—	—
Territoires d'Outre-mer de la République française et territoires administrés comme tels (voir sous Colonies, Protectorats et Territoires d'Outre-mer sous mandat français).								
Turquie	M	S		S	S	S	S	S
Union de l'Afrique du Sud et Territoire du Sud-Ouest Africain sous mandat [34]	M	S	19. II. 1949 [23]	S	S	S	S	—
Union des Républiques Socialistes Soviétiques [1]	M	S	7. I. 1949 [24]	S	S	S	S	S
Uruguay (République orientale de l') [1]	M	S		S	S	S	—	—
Vénézuela (Etats-Unis de) [1]	M	S		S	S	S	—	—
Yémen	M							

*) Actuellement il n'existe encore aucun Membre associé de l'Union.

1) Au moment de procéder à la signature de la Convention internationale des télécommunications d'Atlantic City, les plénipotentiaires qui ont signé la Convention ont pris acte des déclarations suivantes:

I

Pour le Canada. En signant la présente Convention, le Canada se réserve de ne pas accepter le paragraphe 3 de l'article 13 de la Convention d'Atlantic City. Le Canada reconnaît les obligations du Règlement des radiocommunications annexé à cette Convention, mais il n'accepte pas d'être lié actuellement par le Règlement additionnel des radiocommunications, ni par les Règlements télégraphique ou téléphonique.

II

Pour la République du Chili. En signant le Règlement des radiocommunications d'Atlantic City, le président de la délégation du Chili fait une réserve provisoire quant aux dispositions visées sous chiffres 990, 991, 992, 994, 995, 996 et 997 de la section II de l'article 41 dudit Règlement.

En signant la Convention internationale des télécommunications d'Atlantic City, le président de la délégation du Chili fait une réserve provisoire quant aux dispositions contenues dans l'article 39 de la Convention d'Atlantic City.

III

Pour la République de Colombie. La République de Colombie déclare formellement qu'en signant la présente Convention elle n'accepte aucune obligation concernant le Règlement téléphonique visé à l'article 13 de la Convention d'Atlantic City.

IV

Pour la République de l'Equateur. La République de l'Equateur déclare formellement que la signature de la présente Convention n'implique pas pour elle l'acceptation d'une quelconque des obligations concernant le Règlement télégraphique, le Règlement téléphonique, ou le Règlement additionnel des radiocommunications, auxquels se réfère l'article 13 de la Convention d'Atlantic City.

V

Pour les Etats-Unis d'Amérique. La signature de cette Convention pour et au nom des Etats-Unis d'Amérique vaut aussi, conformément à la procédure constitutionnelle, pour tous les Territoires des Etats-Unis d'Amérique.

Les Etats-Unis d'Amérique déclarent formellement que par la signature de la présente Convention en leur nom, les Etats-Unis d'Amérique n'acceptent aucune obligation concernant le Règlement télégraphique, le Règlement téléphonique ou le Règlement additionnel des radiocommunications, visés à l'article 13 de la Convention d'Atlantic City.

VI

Pour l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques. Au moment de procéder à la signature de la Convention internationale des télécommunications, la délégation de l'U. R. S. S. déclare formellement qu'elle n'est pas d'accord avec le paragraphe 2 de l'article 1 de la Convention qu'elle considère comme étant sans fondement du point de vue juridique et en contradiction avec les autres articles de la Convention et avec la résolution de la Conférence des télécommunications de Madrid.

En outre, la délégation de l'U. R. S. S. estime qu'il est injustifié que, sans la moindre raison juridique, les Républiques Socialistes Soviétiques de Lettonie, de Lithuanie, d'Estonie et la République Populaire de Mongolie, Etats souverains participant avec tous les droits à la Convention de Madrid - - n'aient pas été compris dans la liste des Membres de l'Union (annexe 1).

La délégation de l'U. R. S. S. estime que tout le statut, attaché à la qualité de Membre de l'Union internationale des télécommunications, devrait faire l'objet d'une revision lors de la prochaine conférence de plénipotentiaires.

VII

Pour la République de Chine. La République de Chine déclare formellement qu'en signant la présente Convention elle n'accepte aucune obligation concernant le Règlement téléphonique visé à l'article 13.

VIII

Pour la République des Philippines. En signant la Convention d'Atlantic City, la République des Philippines déclare qu'elle ne peut actuellement accepter d'être liée par les Règlements téléphonique et télégraphique visés au paragraphe 3 de l'article 13 de ladite Convention.

IX

Pour le Pakistan. La délégation du Pakistan déclare formellement qu'en signant la présente Convention elle n'accepte aucune obligation concernant le Règlement téléphonique visé à l'article 13.

X

Pour la République du Pérou. En signant la Convention d'Atlantic City, le président de la délégation du Pérou fait une réserve provisoire quant aux obligations prévues à l'article 13 relatives au Règlement télégraphique, au Règlement téléphonique et au Règlement additionnel des radiocommunications.

XI

Pour la République de Cuba. La signature de la présente Convention, pour et au nom de Cuba, est donnée sous la réserve que Cuba n'accepte pas les dispositions du paragraphe 3 de l'article 13 en ce qui concerne le Règlement téléphonique.

XII

Pour les Etats-Unis de Vénézuéla. En signant la présente Convention, les Etats-Unis de Vénézuéla déclarent formellement qu'ils n'acceptent aucune obligation concernant le Règlement télégraphique, le Règlement téléphonique et le Règlement additionnel des radiocommunications visés à l'article 13 (Règlements).

XIII

Pour la République Orientale de l'Uruguay. En signant la présente Convention, la délégation de la République Orientale de l'Uruguay déclare qu'elle n'accepte aucune obligation concernant le Règlement télégraphique, le Règlement téléphonique ou le Règlement additionnel des radiocommunications visés à l'article 13.

XIV

Pour le Royaume de l'Arabie Saoudite. En signant la présente Convention, la délégation de l'Arabie Saoudite réserve, pour son gouvernement, le droit d'accepter ou de ne pas accepter toute obligation relative au Règlement télégraphique, au Règlement téléphonique, au Règlement des radiocommunications ou au Règlement additionnel des radiocommunications visés à l'article 13.

XV

Pour la République de Panama. En signant la Convention d'Atlantic City de 1947, la République de Panama déclare qu'elle n'accepte aucune obligation en ce qui concerne le Règlement télégraphique, le Règlement téléphonique ou le Règlement additionnel des radiocommunications visés à l'article 13 de cette Convention.

XVI

Pour le Mexique. En signant la Convention internationale des télécommunications d'Atlantic City, la délégation mexicaine déclare qu'elle n'engage pas par cette signature le Gouvernement du Mexique à accepter le Règlement télégraphique, le Règlement téléphonique ou le Règlement additionnel des radiocommunications visés à l'article 13 de cette Convention.

XVII

Pour l'Ethiopie. La délégation de l'Ethiopie déclare formellement qu'elle fait une réserve provisoire au sujet du Protocole I concernant les arrangements transitoires, ses pouvoirs étant expressément accordés à la condition que toutes ses signatures sont sujettes à ratification.

XVIII

Pour l'Iraq. En signant la présente Convention, l'Iraq se réserve le droit d'accepter ou de ne pas accepter le Règlement téléphonique et le Règlement télégraphique visés à l'article 13.

2) Dénomination actuelle: Territoires d'Outre-mer de la République française et territoires administrés comme tels.

3) Dénomination actuelle: Thaïlande.

4) L'instrument porte, en outre, sur le Règlement des radiocommunications, le Protocole final et les suppléments y annexés.

5) L'instrument porte, en outre, approbation du Protocole final, des Protocoles additionnels, du Règlement des radiocommunications et du Règlement additionnel des radiocommunications, annexés à ladite Convention.

Cette ratification est également valable pour les Territoires de Papua, l'Ile de Norfolk et les Territoires sous tutelle de la Nouvelle-Guinée et de Nauru.

6) L'instrument porte, en outre, sur les annexes 1 à 5 à la Convention.

La Convention a été ratifiée par le Praesidium du Soviet Suprême de la R. S. S. de Biélorussie avec la réserve suivante au sujet de l'article 13:

« Etant donné que, en vertu de l'article 47 du Règlement des radiocommunications complétant cette Convention, l'entrée en vigueur de la partie la plus essentielle de ce Règlement est subordonnée aux décisions de la future Conférence administrative mentionnée dans cet article, la question de l'acceptation du Règlement des radiocommunications par la R. S. S. de Biélorussie restera ouverte jusqu'à l'achèvement des travaux de ladite Conférence. »

7) L'instrument porte, en outre, sur le Règlement général, le Protocole final, les Protocoles additionnels et le Règlement des radiocommunications.

8) En outre, le 25 novembre 1948, le Secrétariat général a été avisé par la Direction générale des P. T. T. à Copenhague que le Règlement des radiocommunications et le Règlement additionnel des radiocommunications d'Atlantic City ont été approuvés par le Danemark.

9) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final annexé à la Convention et sur le Règlement des radiocommunications.

10) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final annexé à la Convention, sur les Protocoles additionnels et sur le Règlement des radiocommunications.

11) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final et les Protocoles additionnels annexés à la Convention.

12) D'après des communications reçues au Secrétariat général en octobre 1948 de la part des Administrations de Curaçao et des Indes néerlandaises, respectivement, la dénomination « Curaçao » a été modifiée en « Antilles néerlandaises », et la dénomination « Indes néerlandaises » en « Indonésie », par suite de la revision de la constitution néerlandaise.

L'instrument de ratification déposé au Secrétariat général, et qui porte sur la Convention et ses annexes, s'applique aux Pays-Bas, aux Antilles néerlandaises, à l'Indonésie et à Surinam.

13) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final annexé à la Convention, sur le Règlement des radiocommunications et sur le Protocole additionnel audit règlement.

14) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final, les Protocoles additionnels, les Résolutions, Recommandations et vœux, le Règlement des radiocommunications, le Règlement additionnel des radiocommunications et le Protocole additionnel audit règlement.

15) L'instrument porte, en outre, sur le Règlement général annexé à la Convention.

16) L'instrument de ratification s'applique également au Samoa occidental.

17) L'instrument de ratification porte, en outre:

1° la réserve formulée par la délégation du Pakistan à la Conférence internationale des télécommunications d'Atlantic City, en 1947, réserve figurant sous IX du Protocole final à ladite Convention, à savoir:

« La délégation du Pakistan déclare formellement qu'en signant la présente Convention elle n'accepte aucune obligation concernant le Règlement téléphonique visé à l'article 13. »

2° la déclaration suivante *(Traduction)*:

« Le Gouvernement du Pakistan a, en outre, estimé opportun de déclarer, en ratifiant ladite Convention, qu'il comptait que les autres Membres de l'Union tiendraient dûment compte de la situation exceptionnelle du Pakistan en tant qu'Etat nouvellement créé et feraient preuve d'une bienveillante compréhension à son égard, particulièrement en ce qui concerne l'attribution au Pakistan de fréquences radioélectriques qui pourront lui permettre de satisfaire les besoins de ses services, étant donné que ses possibilités de se conformer au Règlement des radiocommunications, ainsi qu'au Règlement additionnel des radiocommunications, dépendront dans une large mesure de ladite attribution. »

18) L'instrument porte, en outre, sur les annexes 1, 2, 3, 4 et 5, sur le Protocole final et sur les Protocoles additionnels à la Convention.

19) L'instrument porte, en outre, sur les annexes 1 à 5 à la Convention.

La Convention a été ratifiée par le Praesidium du Soviet Suprême de la R. S. S. de l'Ukraine avec la réserve suivante au sujet de l'article 13:

« Etant donné que, en vertu de l'article 47 du Règlement des radiocommunications complétant cette Convention, l'entrée en vigueur de la partie la plus essentielle de ce Règlement est subordonnée aux décisions de la future Conférence administrative mentionnée dans cet article, la question de l'acceptation du Règlement des radiocommunications par la R. S. S. de l'Ukraine restera ouverte jusqu'à l'achèvement des travaux de ladite Conférence. »

20) L'instrument porte, en outre, sur les Protocoles annexés à la Convention.

21) En outre, le 5 janvier 1949, le Secrétariat général a été informé par le Département politique fédéral, à Berne, que le Conseil fédéral avait approuvé le Règlement des radiocommunications ainsi que le Règlement additionnel des radiocommunications d'Atlantic City.

22) L'instrument de ratification par les Etats-Unis d'Amérique s'applique également à tous les Territoires des Etats-Unis d'Amérique.

23) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final, sur les Protocoles additionnels et sur le Règlement des radiocommunications annexés à la Convention.

24) La Convention a été ratifiée par le Praesidium du Conseil Suprême de l'Union des R. S. S. avec la réserve suivante au sujet de l'article 13:

« Etant donné que, en vertu de l'article 47 du Règlement des radiocommunications complétant cette Convention, l'entrée en vigueur de la partie la plus essentielle de ce Règlement est subordonnée aux décisions de la future Conférence administrative mentionnée dans cet article, la question de l'acceptation du Règlement des radiocommunications par l'Union Soviétique restera ouverte jusqu'à l'achèvement des travaux de ladite Conférence. »

25) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final et sur les Protocoles additionnels annexés à la Convention.

26) Dénomination actuelle: République populaire roumaine.

27) L'instrument porte en outre sur les cinq Annexes, le Protocole final et les dix Protocoles additionnels annexés à ladite Convention.

La Convention a été ratifiée par M. le Président de la République de Pologne avec la réserve suivante au sujet de l'article 13:

« La question de l'approbation du Règlement des radiocommunications qui complète la Convention susmentionnée est laissée ouverte jusqu'à l'achèvement des travaux des conférences prévues dans les Actes des Conférences internationales des télécommunications et des radiocommunications d'Atlantic City, et cela en raison de la dépendance de ce Règlement des résultats de ces travaux. »

[28]) L'instrument porte en outre sur le Protocole final, les Protocoles additionnels, le Règlement des radiocommunications, le Règlement additionnel des radiocommunications et le Protocole additionnel aux Actes de la Conférence internationale des radiocommunications, annexés à ladite Convention.

La Convention a été ratifiée par le Praesidium de la Grande Assemblée Nationale de la République populaire de Bulgarie avec la réserve suivante au sujet de l'article 13:

« Etant donné que, en vertu de l'article 47 du Règlement des radiocommunications complétant cette Convention, l'entrée en vigueur de la partie la plus essentielle de ce Règlement est subordonnée aux décisions de la future Conférence administrative mentionnée dans cet article, la question de l'acceptation du Règlement des radiocommunications par la République populaire de Bulgarie restera ouverte jusqu'à l'achèvement complet des travaux de ladite Conférence. »

[29]) Dénomination actuelle: République populaire de Bulgarie.

[30]) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final et les Protocoles additionnels, annexés à ladite Convention.

[31]) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final et les Protocoles additionnels, annexés à ladite Convention.

[32]) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final et les Protocoles additionnels, annexés à ladite Convention.

[33]) L'instrument porte, en outre, sur le Protocole final et les Protocoles additionnels, annexés à ladite Convention.

[34]) D'après une communication de l'Administration de l'Union de l'Afrique du Sud en date du 13 septembre 1948, la dénomination actuelle est la suivante: « Union de l'Afrique du Sud et Territoire de l'Afrique du Sud-Ouest ».

3. Composition des Comités consultatifs internationaux.

a) Comité consultatif international télégraphique (C. C. I. T.)

Composition du C. C. I. T., à fin 1948:

Administrations et exploitations privées 1	Date du dépôt de la déclaration et de l'engagement 2
Afrique du Sud (Union de l')	23 novembre 1946
Allemagne	19 août 1935
Argentine (République)	12 mai 1948
Australie (Fédération)	18 octobre 1946
Autriche	19 octobre 1935
Belgique	27 juillet 1935
Bulgarie	5 juin 1939
Chine	20 avril 1948
Danemark	21 août 1935
Egypte	1er avril 1948
Espagne	14 juin 1935
Finlande	7 novembre 1935
France	1er juin 1935
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	26 juillet 1935
Hongrie	22 mai 1936
Indes britanniques [6])	21 septembre 1946
Italie	19 juillet 1935
Japon	30 avril 1936
Luxembourg	1er août 1935
Norvège	7 juillet 1936
Pays-Bas	7 août 1935
Pologne	3 juillet 1935
Portugal	18 novembre 1935
Roumanie	18 juillet 1939
Suède	10 septembre 1935
Suisse	22 juillet 1935
Tchécoslovaquie	14 août 1935
U. R. S. S.	16 octobre 1935
Cable and Wireless, Limited	20 juin 1936 [2])
Compagnie générale de télégraphie sans fil, pour son groupe de sociétés [3])	10 août 1935 [4])
Companhia Portuguesa Rádio Marconi	19 juin 1946
Italcable Servizi Cablografici, Radiotelegrafici e Radioelettrici, Società per Azioni	26 mai 1936 [5])
Grande compagnie des télégraphes du Nord	12 février 1934
Radio-Austria, A. G.	19 octobre 1935 [1])
Transradio International Compañía Argentina de Telecomunicaciones, S. A.	20 avril 1948

[1]) Dépôt effectué par l'entremise de l'Administration autrichienne.
[2]) Dépôt effectué par l'entremise de l'Administration britannique.
[3]) La Compagnie générale de télégraphie sans fil représentera les sociétés suivantes au C. C. I. T.: Compagnie générale de télégraphie sans fil; Compagnie Radio-France; Société Radio-Orient; Compagnie française des câbles télégraphiques; Compagnie Radio-Maritime (Notification nº 251).
[4]) Dépôt effectué par l'entremise de l'Administration française.
[5]) Dépôt effectué par l'entremise de l'Administration italienne le 26 mai 1935 pour Italcable Compagnia Italiana dei Cavi Telegrafici Sottomarini (représentant aussi « Italo Radio » Società Italiana per i Servizi Radioelettrici). Le 27 décembre 1941, Italcable a incorporé Italo Radio et a pris la dénomination qui figure dans le tableau ci-dessus.
[6]) Actuellement Inde.

b) Comité consultatif international téléphonique (C. C. I. F.).

Composition du C. C. I. F. à fin 1948 (selon les renseignements parvenus au Secrétariat général, conformément aux dispositions de l'article 56, § 2. (1) du Règlement téléphonique, revision du Caire, 1938):

Administrations.

Afrique du Sud (Union de l')
Allemagne
Autriche
Belgique
Bulgarie [1])
Chine
Danemark
Espagne
République Soviétique Socialiste d'Estonie
Finlande
France
Grande-Bretagne
Grèce
Hongrie
Indes néerlandaises
Irlande [7])
Islande
Italie
Japon
République Soviétique Socialiste de Lettonie
République Soviétique Socialiste de Lithuanie
Luxembourg
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
Colonies portugaises [2])
Ces colonies sont divisées en deux groupes:
1° Colonies de l'Afrique occidentale;
2° Colonies de l'Afrique orientale, de l'Asie et de l'Océanie.
Roumanie [3])
Suède
Suisse
Tchécoslovaquie
Tunisie [8])
Turquie [4])
U. R. S. S.
Uuruguay
Yougoslavie

Exploitations privées.

Compañía Union telefónica del Rio de la Plata
Sociedad anónima Radio Argentina
Compañía telefónica Argentina
Compañía internacional de Radio [10])
Compañía telegráfico-telefónica del Plata
Compañía internacional de teléfonos S. A.
(République Argentine)

British Columbia Telephone Company (Canada) [9])
Compañía de teléfonos de Chile (Chili)
Cuban Telephone Company (Cuba)
American Telephone and Telegraph Company (Etats-Unis d'Amérique)
Compañía telefónica nacional de España (Espagne)
Teléfonos de México, S. A. [11])
Mexican Telephone and Telegraph Company
(Mexique)

Companhia Portuguesa Rádio Marconi (Portugal) [5])
Societatea anonimă română de telefoane (Roumanie)
Montevideo Telephone Company (Uruguay)
Société anonyme Torres Quevedo (Zone espagnole du Maroc) [6])

---

[1]) Déclaration enregistrée par le B. U. le 5 juin 1939.
[2]) Déclaration enregistrée par le B. U. le 7 octobre 1946.
[3]) Déclaration enregistrée par le B. U. le 18 juillet 1939.
[4]) Déclaration enregistrée par le B. U. le 1er janvier 1939.
[5]) Déclaration enregistrée par le B. U. le 11 juin 1946.
[6]) Déclaration enregistrée par le B. U. le 5 septembre 1946.
[7]) Déclaration enregistrée par le B. U. le 15 septembre 1947.
[8]) Déclaration enregistrée par le B. U. le 8 avril 1947.
[9]) Déclaration enregistrée par le B. U. le 11 juin 1947.
[10]) Le 19 février 1948, cette exploitation privée a notifié son retrait du C. C. I. F.
[11]) Déclaration enregistrée par le B. U. le 28 juin 1948.

c) Comité consultatif international des radiocommunications (C. C. I. R.).

L'année 1948 ayant été une année de transition, il est difficile d'indiquer la composition du C. C. I. R. à la fin de 1948 en se basant uniquement sur les déclarations que les administrations ont faites, conformément aux dispositions du Règlement général des radiocommunications du Caire. Nous donnerons ci-après la liste des administrations, compagnies d'exploitation et organismes internationaux qui participèrent à la Réunion de Stockholm, en juillet 1948.

Administrations, compagnies et organismes internationaux 1	Date de la déclaration de participation à la Réunion de Stockholm 2	Date du dépôt de la déclaration selon le RG de Madrid ou du Caire 3
Albanie (République Populaire d')	17 juillet 1948	—
Australie (Fédération de l')	14 avril 1948	—
Autriche	2 février 1948	19 octobre 1935
Belgique	10 avril 1948	27 juillet 1935
Biélorussie (République Socialiste Soviétique de) (représentée par l'U. R. S. S.)	— [1]	—
Bulgarie (République Populaire de)	11 mars 1948	12 avril 1948
Canada	3 juillet 1948	—
Chine	11 mai 1948	19 mai 1948
Danemark	24 mars 1948	26 août 1935
Egypte	24 janvier 1948	—
Etats-Unis d'Amérique	5 février 1948	—
Finlande	22 juin 1948	7 novembre 1935
France	29 mai 1948	3 juin 1935
Territoires d'outre-mer de la République Française et territoires administrés comme tels	22 mai 1948	—
Hongrie	3 mars 1948 [2]	18 avril 1936
Inde	22 mars 1948	20 avril 1936 (Indes brit.)
Indonésie (représentée par les Pays-Bas)	30 mars 1948	23 septembre 1935
Italie	25 mars 1948	19 juillet 1935
Monaco	23 janvier 1948	—
Nicaragua (représenté par les Etats-Unis d'Amérique)	9 juillet 1948	—
Norvège	3 février 1948	16 septembre 1935
Nouvelle-Zélande	29 avril 1948	29 avril 1948
Pays-Bas	— [3]	6 août 1935
Pologne	— [3]	28 janvier 1936
Portugal	26 mai 1948	16 novembre 1935
République Fédérative Populaire de Yougoslavie	18 juin 1948	18 juin 1948
République Populaire Roumaine	5 juillet 1948	14 septembre 1936 [4]
République Soviétique Socialiste de l'Ukraine (représentée par l'U. R. S. S.)	— [1]	—
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	25 mai 1948	23 juillet 1935
Suède	— [5]	10 septembre 1935
Suisse	— [3]	22 juillet 1935
Tchécoslovaquie	31 janvier 1948	14 août 1935
Union de l'Afrique du Sud	√19 mars 1948	—

Administrations, compagnies et organismes internationaux 1	Date de la déclaration de participation à la Réunion de Stockholm 2	Date du dépôt de la déclaration selon le RG de Madrid 3
Union des Républiques Socialistes Soviétiques (U. R. S. S.)	— [3]	16 octobre 1935
American Telephone and Telegraph Co.	29 juin 1948	22 février 1936
British Broadcasting Corporation	3 février 1948	5 février 1948
Cable and Wireless Ltd.	17 février 1948	17 décembre 1935
Compagnie Air-France	20 mai 1948	—
Compagnie générale de télégraphie sans fil (représentait aussi les sociétés suivantes: Compagnie Radio-France, Compagnie Radio-Maritime, Société Radio-Orient)	20 mai 1948	10 août 1935
Companhia Portuguesa Rádio Marconi	26 mai 1948	17 juillet 1946
International Marine Radio Co. Ltd.	22 mars 1948	23 décembre 1935
Mackay Radio Telegraph Co.	30 juin 1948	—
Radio-Austria A. G.	23 mars 1948	19 octobre 1935
Radio Corporation of America, Comm., Inc.	30 juin 1948	—
Rediffusion Limited	9 février 1948	—
Siemens Brothers & Company Limited	17 juin 1948	7 avril 1936
The Marconi International Marine Communication Limited	5 février 1948	17 décembre 1935
Marconi's Wireless Telegraph Co. Ltd.	—	10 décembre 1935
Comité Consultatif International Télégraphique (C. C. I. T.)	—	—
Comité Consultatif International Téléphonique (C. C. I. F.)	—	—
Comité International d'Enregistrement des Fréquences (I. F. R. B.)	—	—
Comité International Radio-Maritime (C. I. R. M.)	6 février 1948	12 février 1936
Commission Internationale de l'Heure (C. I. H.)	— [6]	—
Organisation Internationale de Radiodiffusion (O. I. R.)	31 mai 1948	30 mars 1948
Union Internationale des Producteurs et Distributeurs d'énergie électrique	20 mai 1948	—

[1]) N'a pas annoncé sa participation au Secrétariat général de l'Union, mais a été représentée par l'U. R. S. S. à la Réunion de Stockholm.

[2]) A renoncé plus tard à participer, mais a cependant pris part à la Réunion de Stockholm.

[3]) N'a pas annoncé sa participation au Secrétariat général de l'Union, mais a cependant pris part à la Réunion de Stockholm.

[4]) Déclaration et engagement confirmés au B. U. le 18 juillet 1939.

[5]) Administration organisatrice de la 5e Réunion du C. C. I. R.

[6]) A été invitée à participer à la Réunion de Stockholm, comme suite à la Recommandation nº 2 au C. C. I. R. de la Conférence d'Atlantic City.

A la fin de 1948, les administrations suivantes avaient déclaré vouloir participer aux travaux du C. C. I. R., conformément aux dispositions du chapitre 17, § 3 du Règlement général d'Atlantic City:

Administration	Date du dépôt de la déclaration
Autriche	21 octobre 1948
Danemark	16 novembre 1948
Hongrie	25 mars 1948
Portugal	29 novembre 1948
Suisse	2 novembre 1948
Tchécoslovaquie	30 novembre 1948

III. ORGANISATION ET PERSONNEL

L'augmentation des attributions et de l'activité du Secrétariat général comme suite aux décisions d'Atlantic City a nécessité le recrutement de quelques fonctionnaires temporaires dès le début de l'année. Au point de vue de l'organisation, les deux divisions — télégraphique et téléphonique d'une part, radiocommunications d'autre part — subsistent évidemment avec leurs anciennes attributions, mais il a fallu renforcer largement le Cabinet du Secrétaire général en vue, notamment, d'assurer le Secrétariat du Conseil d'administration et de traiter les nombreuses questions posées par les relations avec les Nations Unies et leurs institutions spécialisées et les autres organisations internationales. Enfin, un nombreux personnel temporaire a dû être recruté pour les conférences et, en particulier, pour le Comité provisoire des fréquences qui a siégé toute l'année.

Le personnel du Secrétariat général proprement dit se répartissait à la fin de l'année 1948 comme suit:

1. Personnel permanent.

Emploi	Classe	Nombre par nationalité			Total
		Suisse	France	E. U. A.	
Secrétaire général adjoint . . .	—	—	1	1	2
Conseiller	—	3	—	—	3
Secrétaire de 1re cl.	1	5	—	—	5
Secrétaire de 2e cl.	2	5	—	—	5
Secrétaire de chancellerie 1re cl.	3	5	—	—	5
Secrétaire de chancellerie 2e cl.	4	2	—	—	2
Commis de chancellerie	5	3	—	—	3
Aide de chancellerie 1re cl. . .	6	2	—	—	2
Aide de chancellerie 2e cl. . .	7	2	—	—	2
Totaux		27	1	1	29

Les seuls changements intervenus dans le personnel permanent au cours de l'année sont les suivants:

	ancien grade	*nouveau grade*
a) *Promotions*		
MM. Chatelain, R.	secrétaire de chancellerie 1re classe	secrétaire II
Wettstein, Th.	secrétaire de chancellerie 2e classe	secrétaire de chancellerie 1re classe
Jeanneret, M.	commis de chancellerie	secrétaire de chancellerie 2e classe
b) *Retraite*		
Tondeur, E.	aide permanent, à partir du 1er novembre 1948.	
c) *Décès*		
Voegeli, G.	concierge retraité, décédé le 4 juin 1948.	

2. Personnel temporaire.

Emploi	Nombre par nationalité				Total
	Suisse	France	Danemark	Ukraine	
Administrateur		1			1
Ingénieur		1			1
Aides	22	1	1	1	25
Totaux	22	3	1	1	27

En outre, dans le courant de l'année, *pour les conférences siégeant à Genève*, un nombreux personnel temporaire a été recruté, avec des contrats dont la durée variait d'un mois à un an. A la fin de l'année, ce personnel se répartissait comme suit:

Emploi	Nombre par nationalité																	Total
	Allemagne	Argentine	Belgique	Grande-Bretagne	Canada	Colombie	Espagne	E. U. A.	France	Grèce	Hongrie	Italie	Pologne	Suisse	Tchéco-slovaquie	Yougo-slavie	Apatrides	
Ingénieurs . . .				2					1									3
Interprètes . . .		1	1	1				1	1					2			1	8
Traducteurs . . .			1	7			6		4				1	4			1	24
Adjoints tech., dessinateurs . .														5				5
Secrétaires . . .				3					2			1						6
Sténo-dactyl. . .	2		4	4	1	1	3	2	5			2	2	10			1	37
Dactylographes .								1	1		1			2				5
Employés de bureau									1					3				4
Ronéo typistes .									3					8				11
Garçons de bureau														2				2
Assistants				3	1			3	2	1		1	1	5	1	1	1	20
Totaux . .	2	1	6	20	2	1	9	7	20	1	1	4	4	41	1	1	4	125

IV. TRAVAUX ORDINAIRES

1. Relations avec les administrations.

On sait que l'objet principal du Secrétariat général est de servir de lien entre les administrations de télécommunications et de publier à leur intention — outre la Convention et les Règlements administratifs — une série de nomenclatures, listes, statistiques, qu'il faut constamment tenir à jour et rééditer à intervalles déterminés.

Cette tâche, bien que restée à priori la même que dans les années précédentes, a été compliquée en 1948 par la nécessité de faire des éditions dans les différentes langues alors que jusqu'à maintenant les correspondances et les documents de toute sorte n'étaient rédigés pratiquement qu'en français.

Quoi qu'il en soit, outre les nombreuses correspondances particulières auxquelles ces travaux ont donné lieu, le Secrétariat général a, au cours de l'année 1948, préparé et envoyé dans tous les pays de l'Union:

les 24 numéros de la notification bimensuelle (avec 8 annexes);
206 télégrammes-circulaires;
51 circulaires;
22 lettres-circulaires.

a) *Correspondance.*

Le nombre total de pièces enregistrées au cours de l'année (départ et arrivée) a atteint 12.986. Le service des expéditions a fait 77.587 envois dont les frais de port se sont élevés à 113.557,40 francs suisses.

b) *Notification bimensuelle.*

Les 24 numéros de la notification bimensuelle imprimée (nos 542 à 565) ont été envoyés régulièrement. Les informations ainsi portées à la connaissance des Membres de l'Union ont traité plus particulièrement des questions suivantes:

Adhésion, ratification, approbation ou application des actes de l'Union; Conférences internationales des télécommunications; Conférence de radiodiffusion à hautes fréquences, Mexico; Comités consultatifs internationaux: C. C. I. F., C. C. I. R., C. C. I. T.; classifications des gouvernements adhérents relativement aux frais communs de l'Union; parts contributives à payer d'avance par les membres de l'Union pour 1949; mutations dans les administrations; restrictions apportées à la correspondance télégraphique et radiotélégraphique internationale ou suppressions de restrictions; fixation ou modification de l'équivalent du franc-or dans divers pays; modification temporaire de l'heure légale dans certains pays, application des dispositions facultatives des Règlements; adresses d'administrations, de compagnies exploitantes et d'organismes internationaux; affranchissement au moyen de timbres télégraphiques des télégrammes déposés; télégrammes spéciaux, de presse, à tarif réduit; modifications aux tableaux de tarifs A, B et C; modifications aux tarifs de compagnies de câbles ou de t. s. f.; fréquences des stations radioélectriques; nomenclature des stations côtières et de navire; nomenclature des stations aéronautiques et d'aéronef; nomenclature officielle des bureaux télégraphiques ouverts au service international; statistique générale de la téléphonie; modifications aux nomenclatures radiotélégraphiques; taxes terrestres, intérieures et de bord;

stations radio fermées provisoirement ou rouvertes; relevé mensuel des interruptions et rétablissements de voies de communication internationales; relevé mensuel des restrictions de service.

c) *Télégrammes-circulaires.*

Les 206 télégrammes-circulaires se rapportent, pour la plupart, à des restrictions apportées à la correspondance télégraphique ou téléphonique internationale ou à la levée de ces restrictions et au changement des heures légales dans les différents pays. Ils ont tous été reproduits dans la notification bimensuelle.

d) *Circulaires et lettres-circulaires.*

Les circulaires de la division télégraphique et téléphonique, au nombre de 30 (du nº 1174 au nº 1203), ont traité les objets suivants:

Nomenclature des circuits téléphoniques internationaux; alphabet télégraphique international nº 2; petite édition de la Convention d'Atlantic City; télégrammes d'Etat; conversations téléphoniques d'Etat; publication des documents des Conférences d'Atlantic City, 1947; statistique générale de la télégraphie, année 1946; propositions pour la Conférence télégraphique et téléphonique internationale de Paris, 1949; répartition des publications éditées par le Secrétariat général de l'Union à partir du 1er janvier 1949; tarifs à appliquer aux télégrammes d'Etat; comptes de l'exercice 1947; Conférence télégraphique et téléphonique internationale de Paris, 1949; organisations pouvant être intéressées par la Conférence télégraphique et téléphonique internationale de Paris, 1949; réunion d'une commission mixte du C. C. I. T. et du C. C. I. F. ; commissions d'études du C. C. I. T.; unification des tarifs télégraphiques; statistique générale de la téléphonie, année 1947; rapport de gestion pour 1947; envoi des documents des Conférences d'Atlantic City (1947); délais de transmission des télégrammes; atlas des lignes internationales de télécommunications à grande distance d'Europe; comité de revision du Règlement télégraphique international; location de circuits de télécommunications; franchise télégraphique et téléphonique dans les relations internationales; application des nouvelles dispositions de la Convention d'Atlantic City aux télégrammes d'Etat et aux conversations téléphoniques d'Etat; documents de la VIe réunion du C. C. I. T., Bruxelles, 1948; nomenclature des bureaux télégraphiques allemands situés dans les Zones d'occupation américaine et britannique.

Les lettres-circulaires, au nombre de 7 (nos 66 à 72) se rapportaient:

emploi du signal nº 32 de l'alphabet international nº 2; C. C. I. T.: commissions de rapporteurs; réunion d'une Assemblée plénière spéciale du C. C. I. T à Paris en 1949; représentation du C. C. I. T. au C. C. I. R.; rapport du Secrétariat général de l'U. I. T. aux Nations Unies.

Les circulaires de la division des radiocommunications sont au nombre de 21 (du nº 572 au nº 592) et se rapportent aux sujets indiqués ci-après: répartition et envoi des publications du Secrétariat général, demandes de souscription aux documents édités, réédition de diverses nomenclatures, rapport de gestion et comptes de l'exercice 1947, actes de la Conférence européenne de radiodiffusion de Copenhague, 1948, participation aux commissions d'études du C. C. I. R., application des Règlements des radiocommunications d'Atlantic City.

En outre, 26 lettres-circulaires ont été adressées, soit à l'ensemble des administrations, soit à certaines d'entre elles. Elles se rapportent notamment aux émissions radiophoniques de la Croix-Rouge internationale, au rapport de la Commission préparatoire des experts en matière de sécurité en mer, aux rapports sur les mesures de fréquences du Centre de contrôle de l'O. I. R., aux listes des stations de radiodiffusion européennes de l'O. I. R., à l'admission de l'O. I. R. au C. C. I. R. (enquête), aux réunions de l'U. I. R., à la réglementation et aux fréquences des stations d'ama-

teur du Canada, au congrès de télévision de Paris, 1948, au 1er rapport du C. P. F., aux notifications d'assignations de fréquences au C.P.F., à la Conférence européenne de radiodiffusion, à la Conférence régionale maritime de radiocommunications, à la réimpression de la nomenclature des stations effectuant des services spéciaux.

2. Relations avec les autres organismes de l'Union.

a) *Comité International d'enregistrement des fréquences (I. F. R. B.)*

L'installation de l'I. F. R. B. à Genève au cours de l'année 1948 a donné lieu à l'échange d'un grand nombre de correspondances, tant avec le président du Comité qu'avec les autorités suisses. Il s'est agi essentiellement de traiter des questions, souvent délicates, de locaux, de mobilier et de personnes. Cette tâche a absorbé une part importante de l'activité du Secrétaire général lui-même.

b) *Comité Consultatif International Télégraphique (C. C. I. T.).*

On sait qu'au cours de l'année 1948 le C. C. I. T. a été administré par le Secrétaire général adjoint chargé de la division télégraphique et téléphonique. Le personnel du Secrétariat général a, de ce fait, été mis à contribution et la tâche a été assez importante en raison de la réunion à Bruxelles, en mai, de la VIe Assemblée plénière de ce Comité.

c) *Comité Consultatif International Téléphonique (C. C. I. F.).*

L'installation du C. C. I. F. à Genève n'a que peu augmenté les relations habituelles du Secrétariat général avec ce Comité.

d) *Comité Consultatif International des radiocommunications (C. C. I. R.).*

Même remarque que pour le C. C. I. T. En effet le C. C. I. R. au cours de l'année 1948 a été pratiquement administré par le Secrétaire général adjoint chargé de la division des radiocommunications et il a tenu une Assemblée plénière à Stockholm, en juillet.

3. Relations avec les Nations Unies, les institutions spécialisées des Nations Unies et les autres organisations internationales.

Les relations avec les Nations Unies et les institutions spécialisées des Nations Unies se sont développées au cours de l'année 1948. Ces relations donnent lieu à une abondante correspondance et à un important échange de documents, plus particulièrement avec les Nations Unies, l'Organisation de l'aviation civile internationale (O. A. C. I.) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (U. N. E. S. C. O.). Le Secrétariat général n'a rien négligé pour resserrer lesdites relations, dans le cadre, bien entendu, de l'accord conclu entre l'U. I. T. et les Nations Unies et des directives du Conseil d'administration.

Les relations avec les organisations internationales autres que les Nations Unies et leurs institutions spécialisées sont assez limitées car, en vertu de la Convention et des Règlements, elles se manifestent essentiellement à l'occasion des conférences et réunions. A noter cependant que le Secrétariat a continué à entretenir des relations suivies avec l'Organisation Météorologique Internationale (O. M. I.), plus particulièrement à propos de la tenue à jour de la *Nomenclature des stations effectuant des services spéciaux* (Section des stations émettant des bulletins météorologiques réguliers et des avis aux navigateurs).

4. Publication de documents.

Les documents suivants ont été publiés et des exemplaires en ont été envoyés — souvent en grand nombre — dans tous les pays de l'Union:

a) *Convention et Règlements administratifs.*

Convention d'Atlantic City, 1947. Une édition en français et une édition en anglais de chacune 5.000 exemplaires. (Volumes de 112 pages.)

Une édition du Règlement international des radiocommunications d'Atlantic City, 1947, a été préparée.

b) *Documents de service.*

i) *Pour la télégraphie et la téléphonie:*

10 annexes à la Nomenclature officielle des bureaux télégraphiques ouverts au service international (au total 430 pages tirées en 19.500 exemplaires).

Nomenclature des circuits téléphoniques internationaux, 1948, tirée à 1.000 exemplaires (302 pages).

Atlas des lignes internationales de télécommunications à grandes distances d'Europe (14 pages de cartes), tiré à 1.000 exemplaires.

Statistique générale de la télégraphie, 1946, tirée à 1.000 exemplaires (31 pages).

Statistique générale de la téléphonie, 1947, tirée à 1.000 exemplaires (30 pages).

ii) *Pour les radiocommunications:*

Une annexe de 329 pages à la 18e édition de la Nomenclature des stations côtières et des stations de navire (langues: français et anglais).

18e édition de la Nomenclature des stations aéronautiques et des stations d'aéronef. Un document de 467 pages tiré à 4.600 exemplaires (langues: français, anglais).

Un supplément nº 6, de 107 pages, un supplément nº 7, de 173 pages et un supplément nº 8 de 180 pages, à la Nomenclature des stations effectuant des services spéciaux (tirages: 4.000 exemplaires en français et 14.000 exemplaires en anglais).

Quatre suppléments (totalisant 164 pages) à la Nomenclature des stations fixes (tirage 3.600 exemplaires).

Deux suppléments (totalisant 337 pages) à la Nomenclature des stations de radiodiffusion (tirage 3.000 exemplaires. — Langues: français et anglais).

Deux suppléments (totalisant 233 pages) à la Liste alphabétique des indicatifs d'appel, 12e édition (tirage 18.000 exemplaires).

13e édition de la Liste alphabétique des indicatifs d'appel. Brochure de 414 pages avec préface dans les langues anglaise, française, espagnole, russe et chinoise (tirage 20.000 exemplaires).

Quatre suppléments (totalisant 632 pages) à la Liste des fréquences (tirage 3.500 exemplaires).

Carte des stations côtières ouvertes à la correspondance publique (tirage 6.500 exemplaires).

5. Conseil d'administration.

On sait qu'aux termes de l'article 5, paragraphe 7, de la Convention d'Atlantic City, « le Secrétaire général assure les fonctions de Secrétaire du Conseil d'administration ». Cela constitue une charge importante pour le Secrétariat qui doit préparer les documents à soumettre au Conseil et fournir le personnel nécessaire pendant les sessions. Le Conseil d'administration a dû tenir deux sessions au cours de l'année 1948: l'une du 15 janvier au 11 février et l'autre du 1er septembre au 3 octobre. A cette occasion, le Secrétaire général a dû publier pas moins de 300 documents dans

chacune des langues anglaise, espagnole et française. Il a en outre édité dans les mêmes langues un recueil de résolutions comportant 100 pages ronéographiées, le Règlement intérieur du Conseil et un Règlement du personnel de l'U. I. T.

Les tâches incombant au Secrétariat général du fait du Conseil d'administration se répartissent sur toute l'année, car elles comprennent des études, des enquêtes et l'élaboration de rapports.

6. Journal des télécommunications.

Avec l'année 1948 le *Journal des télécommunications* a achevé sa 15e année d'existence, la 80e du Journal de l'Union si l'on tient compte des 65 années de parution du *Journal télégraphique.* Mais avec l'année 1948 également il a commencé sa carrière de journal trilingue (anglais, français, espagnol) et la publication dans sa nouvelle forme a donné lieu à des difficultés et à un surcroît de travail important. Quoi qu'il en soit, les résultats paraissent satisfaisants, au moins en ce qui concerne la possibilité de faire une édition convenable en trois langues. On ne peut juger encore du résultat financier, mais il est permis d'espérer que l'augmentation des souscriptions viendra compenser l'augmentation du prix de revient dû aux traductions et à l'impression de trois textes au lieu d'un.

En 1948, le « Journal », qui comporte 520 pages, a été tiré à 2.500 exemplaires dont 400 de réserve.

En ce qui concerne les années précédentes, les trois premiers volumes (années 1869 à 1877), le volume XXXVI (année 1912) et le 1er volume du *Journal des télécommunications*, suite du *Journal télégraphique* (année 1934) sont épuisés; il existe par contre un certain nombre de chacun des autres volumes.

Il reste encore en magasin:

290 exemplaires de la table alphabétique générale des matières contenues dans le *Journal télégraphique* de 1869 à 1910;

390 exemplaires de la table alphabétique générale des matières contenues dans le *Journal télégraphique* de 1911 à 1930.

V. TRAVAUX EXTRAORDINAIRES

Depuis les conférences d'Atlantic City, 1947, les conférences et réunions tenues sous l'égide de l'U. I. T. ont été particulièrement nombreuses et, à ce titre, le Secrétariat général a été mis largement à contribution. On en jugera par la liste ci-après qui donne un aperçu des travaux supplémentaires auxquels ont donné lieu les conférences et réunions dans la seule année 1948.

A noter que, d'une façon générale, et conformément aux dispositions de la Convention, le secrétariat de chaque conférence est assuré par le Secrétaire général qui désigne à cet effet un certain nombre de fonctionnaires permanents auxquels sont adjoints, selon les nécessités, des personnes engagées à titre temporaire pour la durée de la conférence.

Pour les conférences tenues à Genève seulement, le nombre des agents temporaires, au cours de l'année 1948, a été en moyenne de 100.

En ce qui concerne les conférences réunies ailleurs qu'à Genève, on a détaché des fonctionnaires du Secrétariat général renforcés d'agents temporaires entraînés à Genève et de personnel recruté sur place.

1. Conférences d'Atlantic City, 1947.

Conformément à une décision du Conseil d'administration, le Secrétariat général a publié en 1948, d'une part les procès-verbaux des séances plénières et une table analytique des documents de la Conférence internationale des télécommunications et, d'autre part, une table analytique des documents de la Conférence de radiodiffusion à hautes fréquences d'Atlantic City. [1])

Ces publications représentent 360 pages. Il en a été tiré 1.500 exemplaires dans chacune des langues française et anglaise.

2. Comité provisoire des fréquences (C. P. F.).

Le Comité chargé de préparer la nouvelle liste internationale des fréquences a commencé ses travaux à Genève le 15 janvier 1948. D'après la Résolution relative à l'établissement de la nouvelle liste des fréquences, il cessera d'exister à la date où la nouvelle liste sera adoptée par la conférence spéciale. A la fin de 1948 il comprenait environ 80 participants travaillant en six commissions. Les documents produits sont considérables en nombre et en importance. A titre indicatif, on notera que l'un d'eux — qui a dû être établi, reproduit et envoyé aux administrations — avait un poids de 20 kgs. Pour donner une idée de l'organisation matérielle du C. P. F., nous indiquerons qu'elle coûte à l'Union environ 87.000 francs suisses par mois.

3. Commission préparatoire de la Conférence internationale administrative des radiocommunications de l'aéronautique.

Cette commission qui comprenait des représentants de 14 pays et, en outre, des représentants de l'O.A.C.I. et de l'I.A.T.A., s'est réunie à Genève du 26 avril au 15 mai 1948. Elle a établi un projet d'ordre du jour pour la Conférence des radiocommunications de l'aéronautique et elle a émis en certain nombre de recommandations à l'adresse de ladite Conférence.

---

[1]) Une table analytique des documents de la Conférence des radiocommunications d'Atlantic City est en cours d'élaboration.

4. Conférence internationale administrative des radiocommunications de l'aéronautique (1re session).

Cette conférence s'est ouverte à Genève le 15 mai 1948 et elle a suspendu ses travaux le 25 septembre 1948, pour les reprendre le 1er août 1949. Elle groupait des représentants de 49 pays, de l'O. A. C. I. et de l'I. A. T. A., ainsi qu'un membre de l'I. F. R. B. Sa tâche consiste principalement à établir un plan d'assignation de fréquences pour le service mobile aéronautique.

5. Commission du plan de la Conférence internationale de radiodiffusion à hautes fréquences de Mexico City 1948/1949.

Composée de représentants de cinq pays seulement, cette commission a tenu deux sessions, l'une à Genève du 22 mars au 10 juin 1948, l'autre à Mexico du 14 septembre au 20 octobre 1948. Elle était chargée de préparer un projet de plan d'assignation des hautes fréquences de radiodiffusion et de proposer les moyens les meilleurs pour mettre ce plan en application.

6. Conférence internationale de radiodiffusion à hautes fréquences de Mexico City 1948/1949.

69 pays participèrent à la Conférence de radiodiffusion à hautes fréquences de Mexico qui s'est ouverte le 22 octobre 1948 et qui s'est terminée le 10 avril 1949.

118 fonctionnaires détachés du Secrétariat général ou recrutés par lui ont assuré le secrétariat de cette conférence.

7. Commission préparatoire des huit pays de la Conférence européenne de radiodiffusion de Copenhague, 1948.

Des représentants de 8 pays européens se sont réunis à Bruxelles du 15 janvier au 20 mars 1948, puis du 11 mai au 9 juin 1948, pour élaborer un projet de plan d'assignation de fréquences en vue de la Conférence européenne de radiodiffusion de Copenhague.

1 fonctionnaire du Secrétariat général a été détaché à cette commission.

8. Conférence européenne de radiodiffusion de Copenhague, 1948.

Cette conférence a duré du 25 juin au 15 septembre 1948. 32 pays y étaient représentés. Elle a abouti à l'élaboration d'une Convention et d'un plan d'assignation de fréquences aux stations de radiodiffusion de la région européenne.

60 fonctionnaires détachés du Secrétariat général ou recrutés par lui ont assuré le secrétariat de cette Conférence et de la Conférence régionale maritime mentionnée au point 9 ci-après.

9. Conférence régionale maritime des radiocommunications de Copenhague, 1948.

Cette Conférence s'est tenue parallèlement à la Conférence de radiodiffusion du 25 juin au 17 septembre 1948. 28 pays ont pris part à ses travaux dont les résultats ont été une Convention et un plan d'assignation de fréquences aux stations côtières de la zone maritime européenne.

10. Commission préparatoire de la Conférence administrative des radiocommunications pour la Région 3.

Cette Commission qui comprenait les représentants de 11 pays, et en outre des représentants de l'U.R.S.S., de l'I. F. R. B. et du S. C. A. P. en qualité d'observateurs, s'est réunie à Genève du 11 octobre au 10 décembre 1948. La Commission a publié un rapport contenant un projet d'ordre du jour pour la Conférence administrative des radiocommunications pour la Région 3 et elle a émis un certain nombre de recommandations à l'adresse de cette Conférence.

11. Conférence internationale administrative télégraphique et téléphonique, Paris, 1949.

Dès le second semestre 1948, le Secrétariat général a dû entreprendre la préparation du cahier des propositions à soumettre à cette Conférence. Il s'agit d'un document d'environ 360 pages imprimées qu'il a fallu établir en trois langues et transmettre aux administrations suffisamment tôt pour qu'elles puissent l'étudier avant la Conférence télégraphique et téléphonique qui s'est ouverte à Paris le 18 mai 1949.

12. VIe réunion de l'Assemblée plénière du C. C. I. T., Bruxelles 1948.

Le C. C. I. T. a tenu à Bruxelles, du 11 au 28 mai 1948, sa VI^{e} Assemblée plénière. Outre les volumineux documents préparatoires, le Secrétariat général a publié en 3 langues, dans des éditions séparées, les résultats de cette réunion qui représentent un recueil imprimé de 126 pages.

43 fonctionnaires détachés du Secrétariat général ou recrutés par lui ont assuré le secrétariat de cette réunion.

13. Ve réunion de l'Assemblée plénière du C. C. I. R., Stockholm, 1948.

Le C. C. I. R. s'est réuni à Stockholm du 12 au 31 juillet 1948. Il a également donné lieu à la publication, par le Secrétariat général, de nombreux documents préparatoires et d'une brochure de 210 pages éditées séparément en 3 langues, contenant les Avis émis par la V^{e} Réunion et les questions nouvelles posées à la VI^{e} Réunion.

63 fonctionnaires détachés du Secrétariat général ou recrutés par lui ont été envoyés à Stockholm à cette occasion.

14. Réunions de Commissions d'études du C. C. I. F., Stockholm, 1948.

Les Commissions d'études du C. C. I. F. qui se sont réunies à Stockholm, du 8 au 22 juin 1948, ont été organisées par le Secrétariat spécialisé de cet organisme. Néanmoins, le Secrétariat général a dû s'y faire représenter par un fonctionnaire.

15. Transfert du Secrétariat général de Berne à Genève.

Parmi les travaux extraordinaires du Secrétariat général au cours de l'année 1948, on ne saurait éviter de mentionner le transfert de ses bureaux de Berne à Genève. Ce transfert a soulevé de graves problèmes au premier plan desquels se trouve celui des locaux qui n'est d'ailleurs pas encore résolu de manière satisfaisante puisque tous les services n'ont pas pu être groupés dans le même immeuble. Le mouvement a cependant été effectué dans de bonnes conditions et, grâce à la bonne volonté de tout le personnel, il n'a pas causé de perturbations notables dans le fonctionnement du Secrétariat.

VI. CONCLUSION

La tâche du Secrétariat général au cours de l'année 1948 a été, on le voit, particulièrement chargée. On comprendra, dans ces conditions, que l'effectif antérieur — qui comprenait seulement 30 personnes en groupant le personnel de toutes catégories — ait dû être largement renforcé de personnel temporaire.

Au cours de sa 3e session, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter l'effectif du personnel permanent. Il est permis de penser qu'ainsi le Secrétariat général pourra probablement, sous réserve d'une redistribution des emplois dans les différentes classes de personnel, faire face aux tâches accrues qui résultent de la réorganisation de l'Union décidée à Atlantic City et du développement sans cesse croissant des télécommunications internationales.

Genève, le 21 juillet 1949.

Le Secrétaire général de l'Union :
F. v. ERNST

ANNEXE

Liste des publications du Secrétariat général de l'Union.

Documents des conférences.	Nombre d'exemplaires en magasin à fin 1948
Conférence télégraphique de Londres, 1903	110
Conférence télégraphique de Lisbonne, 1908	(épuisé)
Conférence télégraphique de Paris, 1925	182
Conférence télégraphique de Bruxelles, 1928	436
Conférence télégraphique de Madrid, 1932	240
Conférence télégraphique et téléphonique du Caire, 1938	185
Conférence radiotélégraphique de Berlin, 1906	(épuisé)
Conférence radiotélégraphique de Londres, 1912	84
Conférence radiotélégraphique de Washington, 1927	183
Conférence radiotélégraphique de Madrid, 1932	177
Conférence des radiocommunications du Caire, 1938	158
Conférence radioélectrique européenne de Prague, 1929	131
Conférence européenne des radiocommunications de Lucerne, 1933	36
Conférence européenne de radiodiffusion de Montreux, 1939	64
Conférence internationale des télécommunications, Atlantic City, 1947	
texte français (tirage, 1.500 exemplaires)	752
texte anglais (tirage 1.500 exemplaires)	965
Documents des comités.	
Comité d'étude du langage convenu, Cortina d'Ampezzo (1926)	335
Comité consultatif international télégraphique:	
a) Avis émis par le comité (Berlin, 1926)	(épuisé)[1]
b) Documents de la 1re réunion du comité (Berlin, 1926)	107
c) Avis émis par le comité (Berlin, 1929)	25
d) Documents de la 2e réunion du comité (Berlin, 1929)	4
e) Avis émis par le comité (Berne, 1931)	20
f) Documents de la 3e réunion du comité (Berne, 1931)	7
g) Avis émis par le comité (Praha, 1934)	(épuisé)
h) Documents de la 4e réunion du comité (Praha, 1934)	(épuisé)
i) Avis émis par le comité (Varsovie, 1936)	80
j) Documents de la 5e réunion du comité (Varsovie, 1936)	102
k) Documents de la 6e réunion du comité (Bruxelles, 1948)	
texte français (tirage, 600 exemplaires)	249
texte anglais (tirage, 700 exemplaires)	345
texte espagnol (tirage, 300 exemplaires)	118
Comité consultatif international des radiocommunications:	
a) Avis émis par le comité (La Haye, 1929)	(épuisé)[1]
b) Documents de la 1re réunion du comité (La Haye, 1929)	240
c) Avis émis par le comité (Copenhague, 1931)	108

[1]) Ces « Avis » sont reproduits dans les « Documents » de la réunion.

	Nombre d'exemplaires en magasin à fin 1948
d) Documents de la 2e réunion du comité (Copenhague, 1931)	174
e) Avis émis par le comité (Lisbonne, 1934)	107
f) Documents de la 3e réunion du comité (Lisbonne, 1934)	227
g) Avis émis par le comité (Bucarest, 1937)	22
h) Documents de la 4e réunion du comité (Bucarest, 1937)	82
i) Avis émis par le comité (Stockholm, 1948)	
texte français (tirage, 2.000 exemplaires)	1.580
texte anglais (tirage, 3.000 exemplaires)	2.480
texte espagnol (tirage, 1.000 exemplaires)	815

Conventions, Règlements, tableaux, protocoles.

Convention internationale des télécommunications, Madrid, 1932	83
Règlement télégraphique (revision du Caire, 1938) annexé à la Convention internationale des télécommunications, et Protocole final audit Règlement	28
[Une réimpression de 1.000 exemplaires de ce Règlement a été faite au commencement de 1949].	
Règlement téléphonique (revision du Caire, 1938) annexé à la Convention internationale des télécommunications, et Protocole final audit Règlement	714
Convention internationale des télécommunications, Atlantic City, 1947	
texte français (tirage, 5.000 exemplaires)	2.830
texte anglais (tirage, 5.000 exemplaires)	2.971
Règlement général des radiocommunications (revision du Caire, 1938) annexé à la Convention internationale des télécommunications; Protocole final audit Règlement; Règlement additionnel des radiocommunications annexé à la Convention internationale des télécommunications, et Protocole additionnel aux actes de la Conférence internationale des radiocommunications du Caire, 1938	(épuisé)
Tableau A des taxes du régime européen, 2e édition (revision du Caire), 1938	31
Tableau B des taxes du régime extra-européen, 2e édition (revision du Caire), 1938	(épuisé)
Tableau C, 4e édition (revision du Caire), 1938 [réimpression en 1948: 2.100 exemplaires]	2.087
Toutes les modifications et adjonctions à ces tableaux ont été publiées, généralement sous forme de suppléments, sur des feuilles volantes qui ont été insérées dans les notifications ordinaires.	
Tableau indiquant la manière dont sont traités, par les diverses administrations et par les exploitations privées, les télégrammes en langage secret, les télégrammes spéciaux, les télégrammes de presse, les télégrammes différés, etc., édition 1938 (Tableau rouge)	81
Les modifications ont été publiées dans nos notifications ordinaires.	
Tableau indiquant comment sont traités, par les diverses administrations et par les exploitations privées, les radiotélégrammes en langage secret, les radiotélégrammes de presse, ... etc., dont l'acceptation est facultative aux termes des Règlements des radiocommunications (Tableau vert)	
Edition d'octobre 1938, sur la base des Règlements revisés au Caire	3
Les modifications ont été publiées dans nos notifications ordinaires.	
Projet de Convention et de Règlement élaboré par la Conférence préliminaire de Washington (1920), revisé en conformité des conclusions du Comité technique de radiocommunications réuni à Paris en 1921.	
texte français	40
texte anglais	117

	Nombre d'exemplaires en magasin à fin 1948
Convention européenne de radiodiffusion de Lucerne, 1933, avec Plan de Lucerne et Protocole final annexés	155
Convention européenne de radiodiffusion de Montreux, 1939, avec Plan de Montreux	(épuisé)
Actes définitifs des Conférences internationales des télécommunications et des radiocommunications, Atlantic City, 1947.	
texte français-anglais (tirage, 12.000 exemplaires)	(épuisé)
texte espagnol (tirage, 1.000 exemplaires)	(épuisé)
Convention européenne de radiodiffusion, Copenhague, 1948.	
texte français (tirage, 1560 exemplaires)	1224
texte anglais (tirage, 1580 exemplaires)	1099
texte russe (tirage, 700 exemplaires)	473
Convention régionale européenne du service mobile radiomaritime, Copenhague, 1948.	
texte français (tirage, 580 exemplaires)	375
texte anglais (tirage, 850 exemplaires)	595
texte russe (tirage, 500 exemplaires)	437

Cartes télégraphiques, téléphoniques et radiotélégraphiques.

Cartes schématiques des voies de communication télégraphiques internationales, 1935 (atlas)	557
Carte schématique et liste des câbles téléphoniques internationaux d'Europe, juillet 1937	310
Carte des circuits internationaux d'Europe spécialement établis ou aménagés pour transmettre la musique, 1939	3
Atlas des lignes internationales de télécommunications à grande distance d'Europe, 1948 (tirage, 1.000 exemplaires)	277
Carte des stations côtières ouvertes à la correspondance publique (5e édition, 1948) (tirage, 6.500 exemplaires)	560

Nomenclatures et listes.

Télégraphie et téléphonie:

Nomenclature officielle des bureaux télégraphiques ouverts au service international 18e édition, 1946)	729
En 1948, il a été publié 10 annexes à ce document.	
Il nous reste également un certain nombre de préfaces en langues française, allemande, anglaise, espagnole, italienne, néerlandaise, polonaise, portugaise, tchèque et en trois langues (français, allemand, italien).	
Nomenclature des câbles formant le réseau sous-marin du globe, 14e édition, 1939	334
Nomenclature des voies de radiocommunication entre points fixes, édition 1946	574
Nomenclature des circuits téléphoniques internationaux, édition 1948	310
Le tirage de cette nomenclature a été de 1.000 exemplaires.	
Liste des voies de communication télégraphiques internationales, 1936	32

Radiocommunications:

Nomenclature des stations côtières et de navire (18e édition, août 1947): tirage 19.000 exemplaires	240
La 18e édition de ce document a été complétée, en 1948, par 1 annexe de 330 pages.	
Nomenclature des stations aéronautiques et d'aéronef (18e édition, février 1948): tirage 4.600 exemplaires	597

	Nombre d'exemplaires en magasin à fin 1948
Nomenclature des stations effectuant des services spéciaux (10e édition, juin 1946)	
texte français (tirage 4.000) [1]	192
texte anglais (tirage 14.000) [2]	(épuisé)
La 10e édition de ce document a été complétée, en 1948, par 3 suppléments (nos 6 à 8).	
Nomenclature des stations fixes (Index à la liste des fréquences pour les stations fixes en service) (12e édition, mars 1947): tirage 5.000 exemplaires	390
La 12e édition de ce document a été complétée, en 1948, par 4 suppléments (nos 5 à 8).	
Nomenclature des stations de radiodiffusion (11e édition, juillet 1946): tirage 3.000 exemplaires	111
La 11e édition de ce document a été complétée, en 1948, par 3 suppléments (nos 2 à 4).	
Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations terrestres, mobiles et fixes (12e édition, janvier 1947): tirage 18.000 exemplaires	(épuisé)
La 12e édition de ce document a été complétée, en 1948, par 2 suppléments (nos 5 et 6).	
La 13e édition (août 1948) a été tirée à 20.000 exemplaires	3052
Liste des fréquences (15e édition, mars 1947): tirage 3.500 exemplaires	162
La 15e édition de cette liste a été complétée, en 1948, par 4 suppléments (nos 5 à 8).	
Liste des abréviations à employer dans les radiocommunications et échelle employée pour exprimer la force ou la lisibilité des signaux (tirage spécial des appendices 11 et 12 au Règlement général des radiocommunications, revision du Caire, 1938)	(épuisé)
Tableau de répartition et emploi des fréquences (longueurs d'onde) (tirage spécial de l'article 7 du Règlement général des radiocommunications, revision du Caire, 1938).	(épuisé)

Statistiques.

Le Bureau de l'Union a publié, au cours de l'année 1948:

Statistique générale de la télégraphie afférente à l'année 1946	150
Statistique générale de la téléphonie afférente à l'année 1947	160
Statistique générale des radiocommunications afférente à l'année 1947	170

Nous disposons aussi d'un certain nombre d'exemplaires de celles de ces statistiques qui se rapportent aux années précédentes, à l'exception de celles des années 1877, 1878, 1880 à 1883, 1890, 1892, 1893 et 1920 (télégraphie), 1892 à 1895, 1905 et 1918 (téléphonie), et des années 1908 et 1909 (radiocommunications), qui sont épuisées.

Publications diverses.

L'Union télégraphique internationale (1865-1915). Mémoire commémoratif, édité à l'occasion du cinquantenaire de l'Union télégraphique internationale	76
Répertoire analytique pour faciliter la recherche des tarifs et autres renseignements utiles, encore en vigueur au 1er avril 1911, contenus dans les différentes notifications	8
Dictionnaire télégraphique officiel de l'Administration chinoise pour les télégrammes différés originaires ou à destination de la Chine (publié par l'administration chinoise)	542
Avant-projet de vocabulaire des télécommunications, en 8 langues (établi conformément aux décisions de la Conférence télégraphique et téléphonique et de la Conférence internationale des radiocommunications, Le Caire, 1938) avec le supplément renfermant les termes espagnols qui n'avaient pu être insérés dans l'avant-projet [réimpression de 1.000 exemplaires en 1948]	927

[1]) Il a été réimprimé 1.000 exemplaires de cette publication.
[2]) Il a été réimprimé 2.400 exemplaires de cette publication. En outre, une deuxième réimpression de 1.000 exemplaires est en voie de publication.